

PROCÈS-VERBAUX DU

Conseil général

DE LA

VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

LEGISLATURE 2008-2012

N° 14

Séance du mardi 02 juin 2009 à 19h30

Salle du Conseil général de l'Hôtel de Ville

Présidence : M. Théo Bregnard

Trente-deux conseillères générales et conseillers généraux sont présent(e)s.

Présent(e)s : Mme Esma Aris, Mme Katia Babey Falce, Mme Maria Belo, M. Pierre-Yves Blanc, M. Pierre-Alain Borel, M. Théo Bregnard, M. Pascal Bühler, M. Denis Cattin, M. Hughes Chantraine, Mme Annie Clerc Birambeau, Mme Marie-France De Reynier Porta, Mme Aline Fleury, Mme Monique Gagnebin de Pietro, Mme Pascale Gazareth (en retard), Mme Fabienne Girardin, M. Olivier Guyot, M. Xavier Hüther, Mme Julie John, M. Jean-Charles Legrix, Mme Silvia Locatelli-Caruncho, M. Angelo Locorotondo, Mme Sylvia Morel, M. Claude-André Moser, Mme Mariette Mumenthaler, M. Alain Parel, Mme Marie-Claire Pétremand, M. Cyril Pipoz, M. Pierre-André Rohrbach, M. Marc Schafroth, M. André Schreyer, M. Christophe Ummel, M. Serge Vuilleumier.

Excusé(e)s : M. Laurent Duding, Mme Ana Girardin, M. Michel Hess, Mme Anne-Lise Lagger, M. Philippe Lagger, M. Daniel Musy, M. Francis Stähli, M. Yves Strub.

Le Conseil communal siège *in corpore*.

Le PV N° 10 est accepté sans modification.

M. Théo Bregnard, Président : Bonsoir. Nous avons l'honneur d'accueillir deux nouveaux Conseillers généraux. Bienvenue à M. Xavier Hüther, qui remplace M. Frédéric Hainard et à Mme Marie-Claire Pétremand, qui remplace M. Fabien Fivaz.

Nous avons reçu les démissions de M. Laurent Iff et Mme Emilie L'Eplattenier. Les remplaçants seront présents la prochaine fois. Si vous désirez voir les lettres de démission, elles sont sur mon bureau.

J'ai annoncé que M. Berberat sera en retard. Il devrait arriver aux alentours de 20h00.

Je vous rappelle que la séance du 09 juin sera annulée et reportée au mercredi 16 septembre 2009 à 20h00.

Le procès-verbal N°10 du 05 mars 2009 est accepté sans modification.

Le 24 juin à 19h30 est prévue une séance pour les contributions et taxes d'équipements.

Amendement du groupe UDC

au rapport relatif à la constitution de la commission consultative de la jeunesse

Art. 3 : La commission est présidée par le membre du Conseil communal directeur/trice de la **jeunesse**, qui assure la liaison avec le Conseil communal.

Interpellation urgente

Le groupe PLR s'inquiète de l'image que la ville donne à travers la polémique qui règne au sein du FC La Chaux-de-Fonds.

Il faut que l'équipe fanion puisse rester en challenge league et que les structures du mouvement junior perdurent.

Il demande au Conseil communal de s'impliquer autant que possible en arbitre et facilitateur des négociations afin que les parties en présence trouvent un terrain d'entente pour le bien du club et de la population.

Pierre-André Rohrbach, Claude-André Moser, Christophe Ummel, Sylvia Morel, Xavier Hüther

Interpellation

Contribution de l'entreprise Cartier au financement de la réouverture de la halte ferroviaire du Crêt-du-Loche

Le 22 novembre 2006, le Conseil général se prononçait sur l'octroi d'un crédit de CHF 281'400.- pour le financement de la réouverture de la halte ferroviaire du Crêt-du-Loche.

En page 4 du rapport, nous lisons :

« L'entreprise Cartier s'est engagée à nous restituer une partie de la somme qu'elle pourra économiser sur le montant quelle consacre actuellement aux courses de bus privées. Ce montant pourrait s'élever à Fr. 100'000.- sur une période de 2 ans, soit le montant sollicité au titre d'incitation à la mobilité douce de sorte que l'effort net finalement consenti par la Ville devrait se limiter à CHF 181'400.- »

Notre groupe avait alors demandé :

« Quant aux CHF 100'000,- que l'entreprise Cartier pourrait nous restituer, avons nous au moins une garantie que cela se fera ? »

Le Conseil communal par la voix de son vice-président du Conseil communal (Finances, économie et urbanisme) de l'époque avait répondu :

« Pour ce qui est de la participation de l'entreprise Cartier, j'aimerais juste souligner qu'il s'agissait pour le Canton de convaincre le Grand Conseil de l'utilité de cette nouvelle

infrastructure - ou plutôt de la réouverture de cette infrastructure, puisque la gare a été fermée il y a moins de dix ans - en montrant que les entreprises considéraient que c'était un investissement utile. Parmi les entreprises les plus symboliques installées au Crêt-du-Loche, nous avons décidé de commencer par Cartier, en espérant qu'on entraînerait les autres dans la foulée. Nous nous sommes rendu pour discuter de ce projet, avec les représentants du Canton et de la Ville conjointement, auprès de l'entreprise Cartier, qui nous a confirmé son intérêt mais qui nous a dit "nous ne pouvons pas participer à un investissement alors que nous payons aujourd'hui encore des bus aussi bien depuis La Chaux-de-Fonds que depuis la France pour amener notre personnel jusqu'à l'entreprise. En revanche, si votre infrastructure nous permet de faire des économies, alors, nous sommes d'accord de contribuer, après coup, à cet investissement". Et nous avons effectivement articulé le chiffre de CHF 100'000.- ».

- Peut-on savoir, plus de 30 mois plus tard, si cette contribution s'est réalisée ?
- Si oui dans quelle mesure ?
- Si non, pourquoi ?
- et quelle est la position du Conseil communal ?

Signée: Marc SCHAFROTH, Hughes B. CHANTRAINE

Interpellation

Une ville propre : vraiment ?

Une politique urbanistique active, des commerçants qui participent en mettant en valeur leurs terrasses : voici qu'à quelques semaines de l'été et de la date fatidique qui devrait voir notre Ville consacrée pour la richesse de son patrimoine, la Métropole horlogère se pare de ses plus beaux atours.

Cependant, en parcourant les rues de notre cité, force est de constater qu'à certains endroits et à certains moments, un élément clé de cette mise en valeur semble avoir été mis de côté. En effet : sacs à ordures qui restent plusieurs jours devant les portes d'immeubles, bouteilles vides qui jonchent le sol du centre ville pendant tout le week-end, débarras improvisés qui entravent le trottoir... L'impression « d'abandon » que nous laisse cette vision n'est pas en adéquation avec le statut d'une Ville qui soigne son image et dans la quelle nous souhaitons privilégier la qualité de vie.

En attendant les futures bennes enterrées, qui ne régleront pas l'entier de la problématique, il convient de s'occuper dès maintenant de la propreté de notre Ville.

Ainsi, au vu de ce qui précède, le groupe socialiste prie le Conseil communal de répondre à plusieurs questions :

- Qu'existe-t-il réellement comme moyen d'information pour les tournées de ramassage d'ordures ménagères et de débarras d'objets encombrants ?
- Les propriétaires ou gérances de la place ont-ils été contactés pour qu'ils rendent attentifs leurs locataires aux jours de tournée et aux règles quant aux dépôts de sacs?
- Des tournées de « nettoyage » par la voirie existent-elles le week-end ?
- A-t-il déjà été envisagé de prendre contact avec les débits de boissons ou l'association faîtière des cafetiers restaurateurs afin de les sensibiliser au nettoyage de la voie publique découlant de la consommation devant leurs établissements ?

Signée: Silvia LOCATELLI-CARUNCHO, Pierre-Alain BOREL, Pascal BÜHLER, Serge VUILLEUMIER, Monique GAGNEBIN DE PIETRO

M. Théo Bregnard, Président : Concernant la longueur des débats, je vous rappelle que ce soir, c'est court, court, court... afin de pouvoir enfin aborder la liste des

motions. Je vous prierais donc d'être succincts, dans la mesure où les enjeux me semblent moins importants et surtout moins fondamentaux que pour le plan de législation, même si vous avez certainement plein de choses à dire.

Il y a quelques modifications au point 1 de l'ordre du jour.

Point 1 : Nomination

a. d'un membre à la Commission financière, en remplacement de M. Frédéric Hainard (PLR), démissionnaire

M. Christophe Ummel

b. d'un membre à la Commission scolaire, en remplacement de M. Frédéric Hainard (PLR), démissionnaire

Il n'y a personne

c. d'un membre à la Commission de la Société immobilière Bloc 30 SA, en remplacement de M. Frédéric Hainard (PLR), démissionnaire

M. Pierre-André Rohrbach

d. d'un membre à la Commission financière, en remplacement de M. Jean-Charles Legrix, UDC

M. Hugues Chantraine

VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS



ORDRE DU JOUR

14^e séance du Conseil général du mardi 2 juin 2009

à 19h30

à l'Hôtel-de-Ville

1. Nomination
 - a. d'un membre à la commission financière et un membre à la commission scolaire en remplacement de M. Frédéric Hainard (PLR)
 - b. d'un membre à la commission financière en remplacement de M. Jean-Charles Legrix (UDC)
2. Rapport du Conseil communal du 13 mai 2009 relatif à la dissolution de la Commission consultative de la santé
3. Rapport du Conseil communal du 13 mai 2009 relatif à la constitution de la Commission consultative de la jeunesse
4. Rapport du Conseil communal du 13 mai 2009 relatif à la constitution d'une servitude de limite fictive de gabarit sur le bien-fonds n° 7043 du cadastre de La Chaux-de-Fonds, propriété communale, au profit du bien-fonds n° 7044 du même cadastre
5. Motion de M. Cyril Pipoz et consorts déposée le 27 août 2008 *Pour une gestion responsable : suppression de l'envoi systématique des procès-verbaux des séances du Conseil général à toutes les Conseillères générales et à tous les Conseillers généraux*
6. Motion de Mme Pascale Gazareth et consorts déposée le 27 août 2008 *La Chaux-de-Fonds achète équitable*
7. Motion de M. Daniel Musy et consorts déposée le 27 août 2008 *Carnet familial, culturel et sportif (+ amendements)*
8. Motion de M. Cyril Pipoz et consorts déposée le 17 septembre 2008 *HarmoS : Quelles conséquences pour l'école chaux-de-fonnière en matière d'infrastructures ?*
9. Motion de Mme Julie John et consorts déposée le 17 septembre 2008 *Pour une rue du Progrès qui en soit un*
10. Motion de Mme Silvia Locatelli Caruncho et consorts déposée le 16 décembre 2008 *Création d'un Noctambus inter-villes : pour un rapprochement effectif de nos villes, y compris de leur vie nocturne*

11. Motion de M. Théo Bregnard et consorts déposée le 3 février 2009
L'Impartial à tous les jeunes de la ville !
12. Motion de Mme Anne-Lise Lager et consorts déposée le 3 février 2009
Pour une ludothèque publique
13. Motion de Mme Aline Fleury et consorts déposée le 3 février 2009
Cendriers
14. Postulat de Mme Dorothee Ecklin déposé le 3 mars 2009, lors de la séance commune des législatifs des villes du Locle, de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds
Pour la participation des Parlements au Réseau des Trois Villes
15. Projet de résolution de M. Hughes Chantraine et consorts déposé le 2 avril 2009
Rapprochement et collaboration avec Le Locle

+ /- interventions déposées ou traitées le 19 mai 2009

CONSEIL COMMUNAL



VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL

relatif à la dissolution de la Commission consultative de la santé

(du 13 mai 2009)

AU CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Introduction

La Commission de gestion dont était doté l'Hôpital de La Chaux-de-Fonds a été supprimée suite au transfert de notre hôpital à l'Hôpital neuchâtelois (HNe), transfert approuvé à l'unanimité par le Conseil général lors de sa séance du 29 mars 2006.

Il avait cependant été estimé utile de conserver, du moins pour une période transitoire, un organe qui puisse servir d'interface entre les autorités politiques, les partis et la population. Un tel organe a permis au Conseil communal, et plus particulièrement à son représentant au sein du Conseil d'administration d'HNe, de s'appuyer sur une légitimité plus large dans le suivi de certains dossiers et de veiller à une bonne intégration du site de La Chaux-de-Fonds dans le dispositif cantonal.

A ce jour les organes d'HNe sont en place depuis trois ans et les principales orientations prises par cette nouvelle institution ont été préparées, discutées puis validées par le Conseil d'Etat. La Commission consultative de la santé, organe communal, a donc rempli son mandat.

Compte tenu de ce qui précède le Conseil communal et une très large majorité des membres de la Commission consultative de la santé estiment qu'il est temps de mettre fin à ce régime transitoire et de dissoudre cette commission.

Historique

Le rapport du Conseil communal au Conseil général du 13 mars 2006 proposait simultanément deux arrêtés, celui pour le transfert de l'Hôpital de La Chaux-de-Fonds dans HNe, et un arrêté pour la création d'une Commission consultative de la santé.

Les principales missions de cette nouvelle commission étaient fixées par un règlement et notamment dans son article 1er qui stipulait :

¹La Commission de la Santé est un organe consultatif qui oriente le Conseil communal dans sa politique de Santé. Elle veille en particulier à une bonne intégration du site de La Chaux-de-Fonds au sein de l'Etablissement Hospitalier Multisite cantonal.

²Elle est un lieu d'échange d'informations, d'analyse de thèmes prioritaires et de définition de stratégies.

Ce règlement avait été discuté et approuvé par la Commission de gestion de l'hôpital lors de sa dernière séance tenue le 14 mars 2006.

Le 29 mars 2006 le Conseil général acceptait par 31 voix sans oppositions le transfert de l'hôpital dans HNe, entérinant par la même occasion la création d'une Commission consultative de la santé, constituée de treize membres nommés par le Conseil communal, selon une répartition proportionnelle et sur proposition des partis politiques. HNe avait en outre accepté qu'une partie des cadres de l'hôpital de la Chaux-de-Fonds, ainsi que le directeur général d'HNe, puissent également participer aux travaux de cette commission.

La première séance de la commission a eu lieu le 7 juin 2006 et à ce jour elle a siégé à huit reprises. L'HNe a été représenté lors de chaque séance, par son directeur général M. Pascal Rubin et à quelques reprises par d'autres membres de la direction générale. Les séances ont permis aux membres de s'informer de manière exhaustive sur l'évolution des dossiers importants, de donner leur avis sur les enjeux stratégiques et de relayer les questions qui se posaient dans les milieux politiques ou au sein de la population.

Par leur implication et leur motivation, les commissaires ont permis à cette commission de pleinement jouer son rôle d'instance de consultation et d'orientation pour le Conseil communal. Ils ont également activement fonctionné comme interface d'information et de discussion, à la fois entre leurs partis et avec la population.

Rôle joué par la commission

La commission a été saisie de tous les débats importants qui ont jalonné l'intégration de l'hôpital de La Chaux-de-Fonds dans HNe. Par ailleurs, elle s'est aussi intéressée aux questions relevant de l'aide et soins à domicile, repris dans le cadre de NOMAD dès le 1er janvier 2007. Parmi les thèmes abordés, il convient de citer:

L'application de la nouvelle CCT Santé 21 qui venait d'entrer en vigueur, la mise en place de la nouvelle grille des salaires du personnel de l'hôpital et d'une manière générale les problèmes liés au transfert du personnel de l'hôpital dans la nouvelle instance ;

Le plan d'actions exigé par le Conseil d'Etat dès l'entrée en vigueur de la LHEM et qui prévoyait 26 millions d'économie sur quatre ans ;

Le Projet global qui est désormais entré dans sa phase de concrétisation et de mise en application (notamment en ce qui concerne la réhabilitation de la plate-forme médico-technique) ;

Le suivi de la répartition des missions entre les deux sites principaux et la concrétisation de l'attribution du centre mère-enfant au site de La Chaux-de-Fonds ;

Le suivi de la question de la garde pédiatrique 24h/24h pendant la période où la maternité est délocalisée. A ce propos il faut rappeler que le canton, suite à une résolution adoptée par votre autorité le 26 juin 2008, a récemment mis sur pied un groupe de travail, comprenant des représentants des milieux médicaux et politiques, qui est mandaté pour proposer une solution globale à cette problématique ;

L'intégration des fondations d'aide et soins à domicile à NOMAD, la politique de maintien à domicile et la collaboration entre cette entité et HNe.

Constat

Au cours des trois ans qui se sont écoulés depuis la création de cette commission, les principaux dossiers qui représentent des enjeux politiques et sanitaires régionaux majeurs pour les Villes du Haut sont entrés dans une phase de concrétisation qui est désormais entièrement du ressort du Conseil d'administration et de la direction générale d'HNe ou des autorités cantonales.

De par la création d'HNe et l'intégration de tous les établissements de soins du canton, à une exception près, mais aussi au vu de l'évolution du paysage sanitaire dans le contexte national et européen, les gros enjeux stratégiques et financiers auxquels est confronté notre système sanitaire (par exemple les négociations avec les assureurs maladie, la maîtrise des coûts ou encore le recrutement de cadres médicaux de qualité) se situent actuellement résolument au plan cantonal.

L'importance et la complexité de ces enjeux-là sont telles qu'ils ne peuvent plus être appréhendés au niveau d'une collectivité isolée.

En conséquence, et au vu de l'aboutissement des principaux dossiers évoqués ci-dessus qui touchent très concrètement notre ville et notre région, le Conseil communal a décidé de proposer la dissolution de la Commission consultative de la Santé.

Dans un premier temps, la question a été soumise aux membres de la Commission. Lors de sa séance du 8 janvier 2008, elle a considéré que son rôle devait

prendre fin mais elle a préféré reporter sa décision après les élections communales.

Lors de sa séance du 25 septembre 2008, un débat permettant à chaque commissaire de s'exprimer a permis de conclure, à l'unanimité des membres présents, que la commission avait aujourd'hui effectivement rempli sa mission et pouvait être dissoute, ce qui était d'ailleurs prévu dès l'origine. Nous citerons l'intervention d'une conseillère générale lors de la séance du Conseil général du 29 mars 2006 :

« Concernant la commission et l'arrêté No. 2 nous pensons qu'il est intéressant pour notre Conseil que l'évolution du dossier soit suivie jusqu'à ce que l'établissement atteigne sa vitesse de croisière. Il est à prévoir que d'ici quelque temps cette commission va devenir inutile et n'aura plus de raison d'être, puisque son rôle n'est que consultatif et qu'aucune commission de ce type n'existe sur les autres sites ».

D'un point de vue institutionnel, la persistance d'une telle commission est donc clairement devenue caduque, voire incongrue. Les instances qui dirigent HNe se sont mises en place et les autorités cantonales ont joué leurs rôles, tant en ce qui concerne le législatif que l'exécutif. L'Hôpital de La Chaux-de-Fonds est la seule institution qui avait conservé une instance de cette sorte lors de la création d'HNe, tous les autres partenaires ont dissous soit leur Commission de gestion, soit leur Conseil de fondation.

Il faut également souligner que les possibilités d'intervention sur la question de la politique sanitaire, tant pour les groupes politiques que pour les citoyens, sont multiples. Le foisonnement de diverses initiatives populaires, initiatives communales, motions populaires, interpellations et résolutions dont ont été saisies diverses autorités en témoignent.

Quelques membres de la commission de la santé se sont néanmoins inquiétés qu'avec la disparition de cette commission, les élus et les membres des partis politiques perdent une possibilité de s'informer des décisions et options prises en matière de politique sanitaire et de ne plus pouvoir relayer des informations touchant de près la vie et les besoins de leurs concitoyens, qu'ils représentent et dont ils doivent défendre les intérêts.

En réponse à ces craintes, il faut souligner que des instances existent au plan cantonal, dont une nouvellement créée, et prennent maintenant le relais d'une commission locale en tant que pôles de discussion, de réflexion et d'échange pour les élus et les représentants des partis politiques. Ces instances sont les suivantes :

- La nouvelle Commission de la santé (Commission du Grand Conseil), issue de la Commission ad hoc qui a traité le projet de loi instituant le Centre neuchâtois de psychiatrie et dans laquelle siègent des députés de tous les partis, va remplir les mêmes fonctions que notre Commission consultative de la santé. Elle travaille actuellement à la rédaction de son règlement et elle traite toutes les questions en lien avec la politique sanitaire cantonale (HNe, NOMAD, CNP etc.) ;

- Le Conseil de Santé (organe consultatif du Conseil d'Etat) est consulté en matière de politique et de planification du système de santé. Il préavise sur la répartition des moyens et l'allocation des ressources, ainsi que sur les projets de loi et de règlements. Il propose les mesures qui lui paraissent nécessaires (Loi de santé du 6 février 1995). La Ville y est représentée par un membre du Conseil communal ;
- Le Conseil des hôpitaux (organe consultatif du Conseil d'Etat) se compose de quinze membres représentant les diverses régions, les propriétaires des hôpitaux qui ont adhéré à HNe, les professions hospitalières, les assureurs maladie, les forces politiques et les cliniques. Il est consulté sur les choix stratégiques élaborés par le Conseil d'Etat en matière de politique hospitalière, de suppression ou de création de sites hospitaliers, d'attribution ou de suppression de missions sur un site et propose les mesures qui lui paraissent nécessaires au bon fonctionnement d'HNe (LHEM du 30 novembre 2004). La Ville y est représentée par un membre du Conseil communal ;
- Nous rappellerons également qu'un membre du Conseil communal de Neuchâtel et un membre du Conseil communal de notre ville siègent au Conseil d'administration d'HNe. Des discussions sont en cours visant à pérenniser cette représentation politique au sein de ce Conseil d'administration.
- Le Grand Conseil a récemment approuvé une recommandation au Conseil d'Etat demandant à ce dernier de convoquer des états généraux de la santé. Dans ce cadre il devrait rapidement se mettre en place une très large discussion qui va concerner tant les groupes politiques que les représentants des milieux de la santé et plus largement la population de notre canton.
- La possibilité pour les membres du législatif communal d'interpeller le Conseil communal sur les questions en lien avec l'HNe demeure. Elle a d'ailleurs été très largement utilisée par tous les groupes depuis le 1^{er} janvier 2006.

En ce qui concerne la création d'une nouvelle commission qui prendrait le relais pour traiter des questions de « prévention santé » plus étroitement liées à la collectivité locale, le Conseil communal après un large débat a également décidé d'y renoncer. En effet, il existe actuellement plusieurs instances qui se préoccupent de cette question au plan local et régional. Nous citerons la Fondation pour la prévention santé (FOPS), qui travaille en étroite collaboration avec le médecin scolaire et le Service de la jeunesse, ou encore le CPTT (Centre de prévention et de traitement des toxicomanies) . En outre, il a été décidé de constituer une Commission de la jeunesse qui pourra elle aussi se saisir de ce type de questions. Sur un plan cantonal, le Conseil de santé a été récemment saisi du plan directeur de prévention et de promotion de la santé et l'a approuvé à l'unanimité. Ce dernier, après approbation par le Conseil d'Etat, devrait petit à petit être introduit dans la pratique. Pour l'essentiel il vise à fédérer l'ensemble des actions déjà existantes dans ce domaine et qui, pour la plupart, sont le fruits d'initiatives privées.

Pour conclure sur ce point il faut encore relever que le Conseil communal, ou à tout le moins une délégation de celui-ci, entend rencontrer une à deux fois par année des représentants locaux du monde de la santé afin de rester attentif aux évolutions de ce domaine.

Préavis de la Commission consultative de la santé

Saisie de la question lors de sa séance du 25 septembre 2008 et à l'unanimité des membres présents, la Commission consultative de la santé vous recommande d'en accepter la dissolution. Par ailleurs le présent rapport lui a été soumis par voie de circulation et les membres qui ont répondu vous recommandent de l'accepter.

Respect des lignes prioritaires fixées par le programme de législature

Ligne directrice n°4 : gouvernance

Afin de dégager du temps et de l'énergie pour se consacrer aux questions stratégiques importantes pour la Ville, il est essentiel d'être attentifs à ne pas multiplier les structures, au-delà de ce qui nécessaire. En vertu de ce principe, conserver une commission qui estime elle-même être arrivée au bout de sa mission, ne paraît pas conforme aux objectifs que le Conseil communal s'est fixé dans son Programme de législature, en particulier dans sa ligne directrice n°4.

Conséquences sur les finances

Aucune

Conséquences sur les ressources humaines

Aucune

Collaboration intercommunale

Sur plusieurs dossiers d'importance régionale les exécutifs des Villes de La Chaux-de-Fonds, du Locle et de Neuchâtel ont veillé constamment à échanger les informations qui étaient à leur disposition et à coordonner leurs prises de position et leur réactions publiques.

Cela est particulièrement vrai en ce qui concerne la constitution et la mise en route d'HNe puisque les Villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds ont réagi ensemble, et dans le même sens, aux consultations lancées par le Conseil d'Etat sur le plan d'actions et sur la question de la répartition des missions entre les sites principaux.

Les questions touchant à la politique sanitaire cantonale, et plus particulièrement celles liées à l'avenir des sites du Locle et de La Chaux-de-Fonds ont été abordées régulièrement dans le cadre des échanges ordinaires qui ont lieu entre les deux exécutifs. Elles ont aussi été discutées dans le cadre de relations bilatérales.

Il est évident qu'à l'avenir les deux Villes des Montagnes continueront de travailler en commun sur ces questions.

Eléments relatifs au développement durable

a) aspects environnementaux

Aucun

b) aspects sociaux

Aucun

c) aspects économiques

Aucun

Conclusion

Pour toutes ces raisons, il est proposé au Conseil général de dissoudre la Commission consultative de la santé et de ne pas la remplacer par une nouvelle instance.

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à adopter l'arrêté qui vous est soumis.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président
Didier Berberat

La chancelière
Muriel Barrelet

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS,
sur la proposition du Conseil communal,
vu la Loi sur l'établissement hospitalier multisite cantonal (LEHM) ;
vu la Loi portant constitution d'un établissement de droit public pour le maintien
à domicile (NOMAD – Neuchâtel organise le maintien à domicile ;

a r r ê t e :

Article premier.- La Commission consultative de la santé est dissoute

Art. 2.- Le Règlement général du 28 septembre 1994 est modifié comme suit :

a) Article 135 : « *Ces commissions s'occupent notamment d'urbanisme, d'aménagement, de toponymie, de culture, d'économie et de développement durable.* »

Art. 3.- Le règlement de la Commission consultative de la santé du 29 mars 2006 est abrogé.

Art. 4.- Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement. Le Conseil communal est chargé de son exécution après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président:
Théo Bregnard

Le Secrétaire:
Pierre-André Rohrbach

Mme Aline Fleury, Verts : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Les Verts acceptent la solution de ladite commission. Dans le rapport du Conseil communal, il est fait mention d'autres fondations ou institutions travaillant dans le domaine de la prévention de la santé. Nous constatons que lesdites institutions travaillent principalement dans le domaine de la jeunesse. Existe-t-il d'autres institutions qui portent le souci des personnes âgées ? Qu'en est-il de la Commission cantonale de promotion de la santé, quel est son fonctionnement et quelles en sont ses attributions ? Je vous remercie.

Mme Silvia Locatelli-Caruncho, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Nous sachant scrupuleusement surveillés par notre Président afin que nous ne dépassions point le temps de parole accordé, nous serons donc le plus concis possible et ce, même si toutes questions liées à l'hôpital réveillent en nous les inquiétudes d'une problématique que nous avons maintes fois amenée devant ce Conseil et qui est encore loin d'être réglée.

Le groupe socialiste a parcouru attentivement le rapport qui nous est adressé aujourd'hui. Il comprend que la Commission de santé, héritage de l'époque où notre ville avait encore un hôpital à elle, a perdu aujourd'hui tout son poids puisqu'elle n'a plus guère de compétences, si ce n'est un semblant de compétences consultatives. Nous admettons ainsi que son maintien soit superflu. Nous aurions cependant apprécié que la piste d'une Commission de santé amenée à se pencher sur les questions plus larges de la santé dans notre ville, telles que la prévention, ait été examinée. En effet, la santé ne s'arrête pas à la seule question de l'hôpital, même si c'est sur ce point que s'est focalisée notre attention durant ces dernières années.

Précisément, concernant l'hôpital, nous tenons à insister sur le fait qu'accepter la disparition de la Commission de santé ne doit en aucun cas équivaloir à renoncer à toute action de notre Ville dans les décisions prises en matière de politique hospitalière. Les développements dans ce dossier nous laissent de plus en plus perplexes, pour ne pas dire plus. Cette fin de semaine encore, nous avons appris que certains services seraient externalisés et, intéressant en matière d'équilibre, que des bâtiments autour de l'hôpital de Pourtalès sont en voie d'acquisition par HNE. Il est donc toujours aussi important de suivre et surtout de participer activement à la restructuration d'Hôpital neuchâtelois. Si nous admettons qu'une Commission de santé, au surplus consultative, ne puisse plus remplir ce rôle, les élus, tant de notre Conseil que de l'exécutif, doivent rester attentifs. Il nous semble ainsi essentiel de maintenir notre présence dans les lieux où notre région conserve des leviers d'action, par exemple au sein du Conseil d'administration de HNE. Ce point précis soulève par ailleurs deux questions au sein de notre groupe : Comment le Conseil communal évalue-t-il l'impact de l'un de ses membres au sein du Conseil d'administration d'Hôpital neuchâtelois ? Au surplus, estime-t-il que l'existence de ce siège soit en voie de pérennisation ? Une fois ces questions éclaircies et comme déjà annoncé au début de mon intervention, le groupe socialiste acceptera le rapport. Je vous remercie.

Mme Esma Aris, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. La suppression de la Commission qui faisait organe entre l'Autorité politique, les partis et la

population ne change pas grand-chose toutefois aux demandes exigées. Pour la population, l'inquiétude reste concernant l'avenir de l'hôpital, de la maternité et de l'organisation de la pédiatrie. Avec la disparition de cette Commission consultative, il est important de savoir où sont les relais auprès du Canton et auprès de l'Administration d'Hôpital neuchâtelois. En soulignant que cela doit être surtout des relais politiques, parce que les préoccupations des gens ne sont pas individualistes mais elles ont attrait à l'avenir de la population et à l'accès aux soins de qualité et de proximité.

Outre l'avenir de la maternité, celui de la pédiatrie préoccupe de plus en plus la population. Concernant NOMAD, les moyens qui sont donnés pour l'aide des soins à domicile ne suffisent guère. Comment seront pris en compte les besoins des Chaux-de-Fonnières et Chaux-de-Fonniers ? Sur ce dossier de réorganisation des hôpitaux, on se rend bien compte que les enjeux sont compliqués et par ailleurs, nombre d'entre eux sont des sujets fédéraux. Les gens sont conscients qu'ils vont perdre des prestations, d'où leur légitime inquiétude.

Nous prenons acte du fait que la Commission n'a plus de sens et qu'elle va se dissoudre. Par contre, nous ne pouvons pas rester indifférents aux préoccupations et questions de la population et pour ces raisons, nous espérons que les structures cantonales rempliront pleinement leur rôle d'analyses et de prise en compte des enjeux cantonaux. Par rapport à la politique en vigueur, au niveau cantonal du frein à l'endettement, la diminution des revenus risque d'intervenir suite à la crise financière. Nous attendons de nos Autorités qu'elles bataillent ferme pour préserver les acquis des Chaux-de-Fonnières et Chaux-de-Fonniers. Concernant la nouvelle Commission qui prendrait le relais pour traiter des questions de prévention de santé, cela nous paraît être un paragraphe un peu fourre-tout, avec une réflexion pas réellement aboutie. Nous aimerions en savoir un peu plus sur les objectifs du Conseil communal concernant les rencontres des représentants du monde de la santé et quelles sont les évolutions dans ce domaine qui nous paraît un peu délicat. Merci.

M. Hugues B. Chantraine, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Notre groupe n'a pas épilogué longtemps sur le rapport qui correspond en tous points à notre conception de la gestion d'une commission. Une commission qui ne sert à rien doit être dissoute, tout comme cela devrait être le cas pour chaque commission dont l'utilité n'est pas entièrement justifiée. Dans ce sens, nous accepterons le rapport et nous adopterons l'arrêté entérinant cette dissolution.

Mme Sylvia Morel, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le groupe PLR admet que sur le plan institutionnel, la persistance de cette Commission est devenue caduque. Il prend acte que seule La Chaux-de-Fonds a gardé une telle commission. Mais La Chaux-de-Fonds avait des intérêts majeurs à défendre.

Nous espérons qu'il ne s'agit pas encore d'un contrefort de l'édifice qui s'écroule. Nous craignons toujours sérieusement le démantèlement de notre hôpital et peu d'éléments, depuis que nous avons exprimé les uns et les autres nos craintes à ce sujet dans cette salle, sont venus nous reconforter.

Dans le bilan dressé par le Conseil Communal du rôle joué par la Commission, on souligne le suivi de la répartition des missions des 2 sites principaux d'Hôpital Neuchâtelois et de l'attribution du site mère-enfant à La Chaux-de-Fonds. Cette déci-

sion est remise en question et La Chaux-de-Fonds aura besoin de déployer la plus grande énergie pour défendre ses intérêts à ce sujet.

Nous admettons que l'appui massif du Conseil Général au Conseiller Communal chargé de défendre ce dossier aura encore plus de poids que celui d'une commission que nos partenaires ont supprimée.

Encore faudra-t-il que nos Conseillers communaux puissent s'exprimer, notamment lors des Etats Généraux de la Santé et au sein du Conseil d'administration d'Hôpital Neuchâtelois. En ce qui concerne ce dernier, une initiative allant dans ce sens a aussi été approuvée par notre législatif mais rien n'est acquis pour l'instant.

Nous approuverons la suppression de cette Commission mais nous encourageons nos collègues Conseillers généraux à rester attentivement à l'écoute des préoccupations de nos concitoyens et de l'ensemble du personnel de notre hôpital pour être le relais de leurs préoccupations avec le Conseil Communal.

Dans ce domaine, nous devons travailler ensemble sans préoccupations partisans avec le souci principal de soutenir notre ville dans une perspective qui tient compte des réalités et des nécessités d'un canton dont nous sommes partie prenante de façon importante. Je vous remercie.

M. Jean-Pierre Veya, Conseiller communal (Affaires culturelles, Santé, Sports et Jeunesse) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je ferai un très bref préambule pour réaffirmer ici, avec force, que le Conseil communal, comme vous et comme la population de cette ville, continue de suivre avec une grande attention le dossier Hôpital neuchâtelois et continue d'intervenir partout où il est possible d'intervenir pour défendre notre hôpital et ce faisant, notre ville. Dans ce sens, la proposition qui vous est faite et que vous allez manifestement approuver de dissoudre la Commission consultative de la santé ne doit absolument pas être lue comme un désintérêt de la Ville, du Conseil communal ou du Conseil général par rapport à l'avenir de l'hôpital de La Chaux-de-Fonds. Nous sommes vraiment sur deux terrains différents et les préoccupations restent. Le Conseil communal et la Commission consultative de la santé ont analysé que c'est dans d'autres organes que ces intérêts-là doivent être portés et défendus. Le Conseil communal l'a fait et continuera de le faire, en particulier dans la campagne qui s'annonce autour du site unique mère-enfant. La dissolution de cette Commission ne signifie pas que nous ne nous préoccupons plus de cette question.

En réponse à la question de Mme Fleury, existe-t-il une commission qui s'occupe de promotion santé vis-à-vis des personnes âgées ? Je ne peux pas vous répondre directement. Je peux me renseigner, mais je sais que des sociétés comme Avivo ou Pro Senectute ont aussi ce type de préoccupations. Cela me permet de passer à votre question suivante où vous évoquez une Commission cantonale de promotion de la santé. Il doit y avoir une confusion car il n'existe pas de Commission cantonale de promotion de la santé. Par contre, le Conseil de santé a été saisi, il y a quelques semaines, d'un concept de promotion de la santé cantonale qui a été mis sur pied par la déléguée cantonale à la promotion de la santé. Ce concept s'articule autour de quelques axes forts et l'idée du Canton est, d'abord et avant tout, de mettre en réseau et d'utiliser tous les acteurs qui peuvent aujourd'hui travailler ensemble dans ce domaine. Cela rejoint votre première question, puisque des associations comme Avivo

ou Pro Senectute seront certainement des partenaires de la déléguée cantonale à la promotion de la santé, comme cela est le cas pour la FOPS par exemple.

Le parti socialiste parle d'une commission santé au sens plus large. Effectivement, le débat a eu lieu dans la Commission consultative de la santé, au sein du Conseil communal et revient un peu ce soir devant votre Autorité. Nous devons constater aujourd'hui que, très largement, les orientations dans ce domaine sont d'ordre cantonal. Nous le remarquons d'ailleurs dans le concept de promotion de la santé que j'évoquais tout à l'heure. C'est au Canton de fixer un cadre de travail et il le fait en s'appuyant sur des politiques fédérales. Les moyens sont ensuite trouvés dans la politique de proximité, mais dans ce domaine-là, il s'agit essentiellement des fondations et acteurs privés.

Bien sûr, le fait de suivre le dossier des hôpitaux reste une préoccupation du Conseil communal, en particulier du Chef de dicastère qui vous parle. Vous me demandez comment le Conseil communal évalue l'impact de sa présence dans les organes d'Hôpital neuchâtelois. Je pars de l'avis qu'il est toujours mieux d'être dedans que dehors. Etre près des décisions, des dossiers, de savoir ce qu'il se passe nous permet ainsi de mesurer les enjeux et de pouvoir faire part de nos positions ou nos préoccupations. Cela me permet aussi d'associer le Conseil communal aux plus grands enjeux car je peux lui faire part de ce qui est discuté et cela me permet de prendre position, non pas au nom de Jean-Pierre Veya, mais au nom du Conseil communal. Je considère vraiment que la présence du représentant communal au sein de cette Autorité est quelque chose d'important pour la Ville de La Chaux-de-Fonds, et plus largement pour la population. Il y a une différence importante entre un représentant politique, qui doit rendre des comptes à la population et une personne nommée dans un Conseil d'administration qui ne doit rendre des comptes qu'à son Autorité de nomination (en l'occurrence le Conseil d'Etat).

Bien sûr, il y a quelques fâcheries ou quelques frustrations, mais je peux retenir de cette expérience de 4 ans au sein du Conseil d'administration d'HNE, qu'au départ, cette Autorité était assez réticente au fait qu'il y ait des représentants politiques (un de Neuchâtel et un de La Chaux-de-Fonds). Mais, dans le travail qui s'est mis en place ces dernières années, cette même Autorité a jugé, au contraire, que leur présence avait été constructive. Cela ne veut pas dire que nous avons toujours été d'accord sur tout, loin s'en faut, mais cela a été constructif car le rôle des représentants politiques est d'amener cette problématique, et notamment, de toujours rendre attentifs la direction de l'hôpital et le Conseil d'administration qu'un projet, si beau soit-il, n'est possible que s'il est politiquement défendable. Cette présence sera-t-elle pérennisée ? Je ne connais pas du tout les intentions de la nouvelle Cheffe du département. Mais je peux vous dire qu'Hôpital neuchâtelois lui a écrit pour demander que les membres sortants soient renommés pour une nouvelle période, y compris les deux représentants politiques que sont M. Perdrisa et moi-même. Je souligne que le Conseil communal a eu l'occasion de dire à plusieurs reprises qu'il estimait qu'il devait garder sa place au sein de cette Autorité. J'ai vraiment bon espoir qu'il y subsiste un siège pour la Ville de Neuchâtel et un siège pour la Ville de La Chaux-de-Fonds.

Le POP se pose la question des relais. Quand quelqu'un a un souci, à qui peut-il s'adresser ? Bien sûr, il peut s'adresser au Conseiller communal que je suis. Cela ne m'arrive pas 15 fois par semaine, mais il arrive que des gens téléphonent à mon se-

crétariat quand ils ont un souci particulier avec Hôpital neuchâtelois et ensuite, je fais suivre et renvoie à qui de droit. On peut aussi s'adresser à des membres du Conseil général, voire à des députés. Je pense qu'effectivement, il est important que les gens puissent trouver une porte d'entrée. Peu importe si celle qu'ils choisissent n'est pas formellement la bonne. Il importe que les gens trouvent quelqu'un qui leur réponde, qui puisse entendre leur souci et le relayer.

Votre groupe a relevé un certain nombre d'inquiétudes que le Conseil communal partage. Le Conseil communal s'est engagé dans ce rapport à rencontrer les représentants du monde de la santé à intervalles réguliers. Je pense que nous serons relativement souples car il faut toujours garder à l'esprit que ces contacts existent aujourd'hui. Je pense que le Conseil communal devra réagir en fonction de l'actualité et des enjeux qui se présentent et faire appel à des personnes compétentes dans leur domaine.

Mme Morel évoquait la problématique de la répartition des missions et des enjeux des votations cantonales qui devraient être organisées ces prochains mois. Le Conseil communal l'a déjà dit avec fermeté, il prendra position dans cette campagne pour défendre les intérêts de cette ville et de cette région, convaincu que, défendre les intérêts de la région, c'est aussi défendre les intérêts de ce canton. C'est ainsi que le Conseil communal s'est en général positionné sur ce dossier complexe et émotionnellement difficile de la santé. Je vous remercie de votre attention.

L'arrêté est accepté par 27 voix sans opposition.



VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL

relatif à la constitution de la Commission consultative de la jeunesse

(du 13 mai 2009)

AU CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Historique

Le 27 juin 2006, le Conseil Général a pris acte par 17 voix contre 13 du rapport d'information du Conseil communal relatif à la politique globale de la jeunesse. Un certain nombre de questions avaient été soulevées à cette occasion, notamment sur le lien entre la politique de la jeunesse et les autorités politiques.

Le 25 janvier 2007, le Conseil général a refusé l'entrée en matière sur le rapport du Conseil communal relatif à la constitution d'une commission consultative de la jeunesse, ayant notamment estimé que la composition proposée induisait une surreprésentation des chefs de service de l'administration.

Suite à ce refus, le Conseil communal a pris l'initiative de réunir un groupe de travail informel, comprenant un représentant de chaque parti politique présent au Conseil général. Ce groupe de travail s'est réuni à trois reprises entre février et mai 2007. Il a notamment discuté de l'opportunité de constituer une commission consultative de la jeunesse mais est finalement arrivé à la conclusion qu'il fallait y renoncer. En effet, les informations qui doivent nécessairement passer entre le Législatif et le Service de la jeunesse, peuvent transiter, soit par la sous-commission financière du dicastère, soit par des contacts directs avec le chef de dicastère ou le chef de service.

Enfin, le 26 juin 2008, Mme M. Mumenthaler (Les Verts) a déposé un projet d'arrêté demandant la constitution d'une commission de la jeunesse.

Cette proposition, amendée, a été acceptée par le Conseil général lors de sa séance du 27 août 2008 (voir procès-verbal du Conseil général aux pages 164 et suivantes). Il ressort de ce débat que les groupes et le Conseil communal pou-

vaient entrer en matière sur cette proposition mais à deux conditions. Tout d'abord, il apparaissait plus opportun de privilégier une commission consultative plutôt qu'une commission de gestion. Ensuite, il s'agissait de veiller à ce que la dite commission soit composée de manière à assurer le mieux possible une bonne représentation de la jeunesse de notre ville.

Proposition

Le Conseil communal a donc poursuivi sa réflexion et propose aujourd'hui la création d'une commission consultative de la jeunesse (au sens de l'article 112 du Règlement général) dont la présidence sera assumée par le conseiller communal en charge de la Jeunesse.

Le dispositif proposé reprend dans l'esprit, si ce n'est à la lettre, d'autres règlements de commissions consultatives approuvés récemment par le Conseil général (notamment le règlement de la Commission consultative de la culture).

En ce qui concerne sa composition, en plus des représentants politiques, le Conseil communal propose d'y adjoindre :

- La présidence du Parlement des jeunes
- Un membre du comité du Parlement des jeunes
- Un jeune représentant les milieux culturels
- Un jeune représentant les milieux sportifs
- Un représentant de la Fondation Neuchâtel Addiction
- Un représentant de la Ville du Locle

La commission peut bien entendu associer à ses travaux d'autres personnes, internes ou externes à l'administration, en fonction des thèmes abordés.

Respect des lignes prioritaires fixées par le programme de législature

Ligne directrice : Relations extérieures

Voir ci-dessous collaboration intercommunale.

Ligne directrice : Communication

Favoriser les actions visant à développer les processus participatifs avec la population est un objectif du Conseil communal pour la législature. La constitution de la commission proposée est un moyen d'y parvenir.

Ligne directrice : Valorisation des fonctions, des prestations et des espaces urbains

La constitution d'une telle commission est un outil supplémentaire qui doit permettre au Service de la jeunesse de proposer et déployer des activités qui soient au plus près des besoins et des attentes de la population concernée et, plus largement, des habitants de la ville de La Chaux-de-Fonds.

Conséquences sur les finances

Aucune

Conséquences sur les ressources humaines

Aucune

Collaboration intercommunale

Le Conseil communal de la Ville du Locle s'est déclaré très intéressé à pouvoir déléguer un représentant dans cette commission. Par ailleurs, des collaborations sont actuellement en place sur des thématiques précises (Radix – Les communes bougent, Fondation Promotion Santé Suisse) ou plus largement dans le cadre de la Fondation Promotion Santé (FOPS). Très récemment les deux Villes des Montagnes ont décidé de s'associer pour mettre en place dans notre région le projet Alter Connexion (accompagnement de jeunes en difficulté par un système de mentorat). Le Conseil communal se réjouit de pouvoir étendre les collaborations avec la Ville du Locle dans ce domaine et espère qu'à moyen terme cette collaboration puisse déboucher sur la constitution d'un seul service de la jeunesse pour les Montagnes neuchâtelaises.

Les contacts avec les services de la Ville de Neuchâtel sont excellents et sont, eux aussi, appelés à se développer prochainement.

Par ailleurs nous attendons avec intérêt que l'Etat mette en œuvre les décisions récentes du Grand Conseil en la matière (rapport et loi sur le soutien aux activités de jeunesse extrascolaires) et en particulier la mise en place d'une commission cantonale de la jeunesse, ainsi que la nomination d'un délégué cantonal à la jeunesse. Pour le Conseil communal ce nouveau service de l'Etat doit avoir comme tâche essentielle la coordination des activités menées au niveau des communes. La politique de la jeunesse est, et doit rester, une tâche de proximité dévolue aux acteurs locaux.

Eléments relatifs au développement durable

a) aspects environnementaux

Aucun.

b) aspects sociaux

La Commission peut s'associer à la mise en place d'une politique de promotion de la santé. Selon la Charte d'Ottawa, la promotion de la santé est le processus qui confère aux populations les moyens d'assurer un plus grand contrôle sur leur propre santé et d'améliorer celle-ci. Cette démarche relève d'un concept définissant la « santé » comme la mesure dans laquelle un groupe ou un individu peut d'une part, réaliser ses ambitions et satisfaire ses besoins et, d'autre part, évoluer avec le milieu ou s'adapter à celui-ci. Elle dépasse donc les modes de vie sains pour viser, plus généralement, le bien-être.

La Commission vise aussi à encourager auprès de l'ensemble des services communaux, mais également chez les partenaires extérieurs, un réflexe «jeunes».

Elle permettra de maintenir, d'un point de vue général la mise en place d'une politique de la jeunesse proactive, capable de s'adapter aux besoins changeants de la jeunesse et soucieuse de répondre à l'ensemble des catégories socioculturelles ou professionnelles qui la composent. Ces travaux ne peuvent à l'évidence que s'inscrire dans une vision de développement durable.

c) aspects économiques

Les programmes de prévention primaire, qu'ils soient spécifiques ou non permettent en amont d'éviter certaines pathologies et contribuent à la réduction de risques spécifiques liés à la population cible. Comme toute politique de prévention, cette démarche permet dans la durée de mieux maîtriser l'évolution des dépenses sociales ou sanitaires.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, de bien vouloir voter l'arrêté qui vous est soumis.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président:
Didier Berberat:

La chancelière:
Muriel Barrelet:

Arrêté no. 1

LE CONSEIL GÉNÉRAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS
sur la proposition du Conseil communal,
vu le règlement de la Commission de la jeunesse ;

arrête :

Article premier.- Le Règlement général du 28 septembre 1994 est modifié comme suit :

« Ces commissions s'occupent notamment d'urbanisme, d'aménagement, de toponymie, de culture, d'économie, de jeunesse et de développement durable. »

Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de son exécution après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président:

Théo Bregnard

Le secrétaire:

Pierre-André Rohrbach

Arrêté N° 2 (règlement)

02
Juin
2009

Règlement de la Commission de la jeunesse

LE CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu les articles 112 et suivants, en particulier 134 à 136 du Règlement général de la Commune de La Chaux-de-Fonds du 28 septembre 1994

arrête:

Rôle

Article premier

¹La Commission de la jeunesse est un organe consultatif qui oriente le Conseil communal dans sa politique de la jeunesse.

²Elle est un lieu d'échange d'informations, d'analyse de thèmes prioritaires et de définition de stratégies.

³Elle veille à associer à ses travaux des représentants de la jeunesse.

Composition

Art. 2

¹Elle se compose d'au minimum 11 membres nommés au début de chaque période administrative par le Conseil communal et du membre du Conseil communal directeur/trice de la jeunesse. Elle est composée d'un-e représentant-e de chaque parti politique représenté au Conseil général et des personnes suivantes :

- a) La présidence du Parlement des jeunes
- b) Un membre du Comité du Parlement des jeunes
- c) Un-e jeune représentant les milieux culturels
- d) Un-e jeune représentant les milieux sportifs
- e) Un-e représentant-e de la Fondation Neuchâtel addiction
- f) Un-e représentant-e de la Ville du Locle

²Le/la chef/fe du Service de la jeunesse, un représentant de la Direction des écoles et un représentant d'une école du secondaire II participent à la Commission avec voix consultative.

³La Commission peut associer à ses travaux d'autres personnes, internes ou externes à l'administration, en fonction des thèmes abordés.

⁴Ses membres sont tenus au secret de fonction sauf décision contraire de la Commission.

Présidence et
Vice-présidence

Art. 3

¹La Commission est présidée par le membre du Conseil communal, directeur/trice de la Jeunesse, qui assure la liaison avec le Conseil communal.

²La Commission désigne également un-e vice-président-e qui vote et départage en cas d'égalité.

- Procès-verbal **Art. 4**
La présidence assure la tenue d'un procès-verbal de séance.
- Attributions **Art. 5**
¹La Commission s'exprime sur les activités du Service de la jeunesse et prend toute initiative utile pour développer ou améliorer les prestations de ce service en faveur de la population.

³Elle émet un préavis sur tous les objets de sa compétence et donnant lieu à un rapport du Conseil communal au Conseil général.

⁵Elle peut examiner toute question et formuler toute proposition en relation avec la politique de la jeunesse.
- Groupes de travail **Art. 6**
Pour l'étude d'un objet particulier ou à chaque fois qu'elle le juge utile, la Commission peut constituer des groupes de travail.
- Séances **Art. 7**
¹La Commission siège aussi souvent qu'il est nécessaire, mais au moins deux fois par année en séance ordinaire.
²Le Conseil communal, la présidence ou trois membres de la Commission peuvent demander la convocation d'une séance avec une proposition d'ordre du jour.
³Les convocations sont envoyées par la présidence dix jours à l'avance, sauf cas d'urgence, et comportent l'ordre du jour et, le cas échéant, une documentation appropriée.
- Décisions **Art. 8**
¹Les propositions sont prises à la majorité absolue des votants.
²L'article 118 du Règlement général du 28 septembre 1994 est applicable en ce qui concerne les décisions.
- Renvoi **Art. 9**
Au surplus, les dispositions du Règlement général du 28 septembre 1994 sont applicables.
- Dispositions Finales **Art. 10**
Le Conseil communal veille à l'exécution du présent règlement après les formalités légales.

La Chaux-de-Fonds, le 02 juin 2009

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président :
Théo Bregnard

Le secrétaire:
Pierre-André Rohrbach

M. Christophe Ummel, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le groupe libéral-radical a pris connaissance avec intérêt du rapport relatif à la constitution de la Commission consultative de la jeunesse. Nous constatons que les réserves et les remarques faites lors des deux séances citées dans l'historique du rapport et qui traitait de ce sujet ont été prises en compte. Nous sommes donc satisfaits de voir que la position du Conseil communal va dans le sens du PLR, si ce n'est du nombre de commissions que nous trouvons trop élevé.

Nous déplorons en revanche que ce rapport ne fasse pas état des buts de cette Commission. Le Conseil communal peut-il nous en faire état ici ?

Un siège à cette Commission sera réservé à un représentant que la Ville du Locle. Quelles qualités seront requises pour ce membre (représentant de parti, Conseiller communal, membre de l'administration) ? Pourquoi un membre permanent ? Pourquoi du Locle, plutôt que du Val-de-Ruz, de St-Imier ou de Saingnégier ? Le Locle est-il réellement un partenaire privilégié à ce sujet par rapport aux agglomérations que je viens de citer ?

Après avoir obtenu des réponses à ces quelques questions, le groupe libéral-radical acceptera ce rapport. Merci.

M. Marc Schafroth, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Pour le groupe UDC, il est tout à fait clair que la jeunesse est importante et que nous devons prendre du temps pour nous en occuper. Ce sont là les propos du porte-parole du groupe UDC, durant la séance du 27 août 2008, lors du traitement du projet d'arrêté.

Aujourd'hui, nous sommes toujours, et nous tenons à le répéter, pleinement convaincus que la jeunesse est importante et occupe une place non négligeable dans notre société.

Néanmoins, et ceci avait également été dit lors de la séance du 27 août 2008, notre groupe est convaincu que la solution proposée n'est pas la bonne. Il s'agit là de constituer une nouvelle commission, alors que nous souffrons déjà d'une "commissionnite aiguë". Tous les groupes le savent, il n'est pas toujours facile de trouver des personnes qui peuvent ou souhaitent intégrer une commission. Récemment, un groupe politique de gauche a pris quelques séances de notre Conseil pour pouvoir enfin annoncer le nom de leur représentant dans une nouvelle commission. Ceci prouve qu'à gauche comme à droite, le problème est existant.

Le groupe UDC refusera donc d'entrer en matière sur ce rapport et propose qu'une Commission de la jeunesse et des sports soit créée, regroupant ainsi deux services largement complémentaires.

Nous rappellerons que la Commission de l'action sociale regroupe également plusieurs services, la Commission sécurité également. Ceci n'est donc pas utopique.

Si néanmoins ce rapport devait être accepté, ce que nous regretterions, nous avons déposé un amendement sur lequel je reviendrai en temps opportun. Je vous remercie de votre attention.

Mme Mariette Mumenthaler, Verts : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Vous le savez, les Verts sont très attentifs aux problèmes de la Jeunesse. Nous avons déjà eu l'occasion de le manifester à différentes reprises, que ce soit à travers

l'interpellation de novembre 2007 ou le dépôt en juin 2008 du projet d'arrêté, objet de ce rapport-ci.

Le rapport présenté par le Conseil Communal répond parfaitement à nos préoccupations. En lisant le PV de la séance de juin 2008, deux éléments importants étaient mis en avant par différents partis. D'une part, il était demandé que ladite commission soit instituée dans des délais rapides, ce qui est le cas et que d'autre part, le spectre des représentants à cette commission soit très large et surtout qu'elle ne comprenne pas uniquement des fonctionnaires. La composition proposée nous satisfait, d'autant plus qu'une ouverture à pouvoir y joindre, en fonction des thèmes, d'autres intervenants, y est mentionnée, pensons à des gens de la sécurité. Par contre, il n'est fait aucune mention d'un représentant du CAR. Quelle en est la raison ?

Nous saluons aussi la mention d'une collaboration prévue avec la Ville du Locle.

Et pour terminer, nous avons pu assister à une meilleure visibilité du Service de la Jeunesse, à l'engagement à travers le CAR à de nombreuses manifestations, ce qui nous réjouit. Je vous remercie.

Mme Marie-France de Reynier Porta, PS : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs. En janvier 2007, le Conseil général refusait l'entrée en matière sur le rapport relatif à la constitution d'une Commission consultative de la jeunesse. Ce refus, du moins pour notre groupe, était motivé par la composition de cette Commission, puisqu'elle devait réunir un certain nombre de chefs de service. Ce mode de faire ne nous apparaissait pas utile, et surtout un peu lourd, dans un domaine où il s'agit d'être proactif.

La proposition du Conseil communal pour répondre au projet d'arrêté des verts du 27 août 2008, nous convient beaucoup mieux.

Nous partageons la vision du Conseil communal dans la proposition d'une commission consultative, mais surtout qu'elle puisse être représentative de la jeunesse chaud-fonnière. En effet, pour développer une politique de la jeunesse en lien avec les besoins de celle-ci, il s'agit de créer des ponts les plus directs possibles entre elle et les Autorités. Il est utile aussi de créer une structure légère, pour s'adapter rapidement aux besoins. En ce sens, l'aspect consultatif permet d'éviter certaines contraintes administratives.

Nous saluons également la participation de la Ville du Locle dans cette Commission et nous souhaitons que les collaborations évoquées puissent s'intensifier et s'élargir à d'autres projets.

Nous partageons l'avis du Conseil communal que la politique de la jeunesse est une tâche de proximité. Sur le plan cantonal, il nous apparaît pertinent de pouvoir coordonner mais également appuyer et soutenir les actions des communes, tout en leur laissant une marge de manœuvre, pour permettre de répondre aux réalités particulières des différentes régions.

Notre groupe a deux questions quant aux membres prévus dans cette commission :

1. Que voulez-vous dire par "jeune représentant" ? jusqu'à quel âge est-on "jeune" ?

2. Pourquoi le choix de la "Fondation addiction", organisme que nous imaginons cantonal, plutôt que le CPTT, qui lui a justement développé des actions communales ?

Le groupe socialiste a deux demandes :

1. Nous souhaitons que la Commission puisse être facilement accessible à d'autres interlocuteurs selon les thèmes traités, notamment pour couvrir le mieux possible l'ensemble des catégories socioculturelles.
2. Nous demandons qu'un léger bilan de la Commission soit effectué au terme de la législature, pour éviter de maintenir une structure, si celle-ci ne devait pas répondre aux besoins initialement prévus.

Le groupe socialiste acceptera ce rapport et attend les réponses du Conseil communal.

M. Olivier Guyot, POP : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs. C'est avec soulagement que le POP a accueilli ce rapport qui semble enfin pouvoir ou devoir satisfaire le désir de tous les groupes de se préoccuper de manière sereine, participative et concertée de la jeunesse de notre ville.

Par ces mots, vous aurez compris que le POP ne peut que se montrer favorable à la création d'une Commission de la jeunesse. Il acceptera donc ce rapport, non sans toutefois quelques remarques et suggestions.

Aux yeux du POP, contrairement à certains, la jeunesse n'est pas un problème mais elle représente l'avenir de notre société et lui donner le maximum d'écoute est la moindre des choses que nous, "vieux", pouvons offrir.

La création d'une commission, bien que "seulement" consultative, représente pour nous une pierre angulaire de la politique "jeunesse" que nous souhaitons. Cette Commission devra siéger dans un esprit constructif et innovateur, en oubliant les divergences passées.

Elle devra toutefois ne pas oublier, dans sa quête citée du bien-être individuel, que la définition de celui-ci dépend justement de l'individu lui-même. Il serait donc illusoire de vouloir en quelque sorte formater le bien-être de la jeunesse selon un modèle élitiste qui laisserait bien des jeunes sur le carreau. La composition de la Commission peut laisser entrevoir ce danger auquel il faudra se montrer très attentif.

Nous espérons que cette Commission sera active et surtout toujours ouverte à l'accueil de représentants intervenant sur le terrain, ne siégeant pas dans ladite Commission (CPTT, SER, Service de la Jeunesse, Service des sports, Communautés étrangères, TPR, Office des mineurs, Police, etc...), qu'elle se montre active et non réactive en amenant des propositions applicables concrètement.

Nous suggérons qu'un état des lieux des activités visant la jeunesse soit fait et mis à jour régulièrement en le publiant largement dans la population (par le biais d'un tout ménage ou d'un bulletin par exemple), population qui arrêterait peut-être d'affirmer que les pouvoirs publics restent perchés dans leur tour d'ivoire sans se préoccuper des gens, des individus, bref d'eux-mêmes et de leurs enfants.

Le POP insiste sur l'établissement et la publication d'un bilan régulier et fort, afin de voir la nécessité ou non de changer le fonctionnement de cette Commission, en

vue d'améliorer celui-ci en gardant toujours le but initial en tête, c'est à dire le mieux-être de la jeunesse de notre ville.

Quelle jeunesse va-t-on produire avec l'article traitant des aspects sociaux en page 4 de ce rapport ? On laisse beaucoup trop de monde sur la route. L'élite voulue restera mais s'affaiblira et disparaîtra sans la prise en considération et l'assentiment des autres. Oublier tout un pan de notre jeunesse est, à notre avis, assez grave.

Lutte-t-on contre les causes du mal-être avec les programmes de bien-être proposés par le commerce et les médias en général (documentation en offre libre en pharmacie, droguerie, sans compter les magazines spécialisés) ? La question reste ouverte.

Si quelqu'un n'est pas adapté, formaté, doit-il l'être ? Si oui, cela ne dépend pas de lui mais des décisions des Autorités.

La notion d'aide à l'autre reste ambiguë dans la société actuelle en raison du formatage voulu du bien-être. Le bien-être général ne dépend-t-il pas du bien-être de chacun ? Alors, comment et pourquoi le concevoir unique ?

Petit détail : une erreur épïcène a été commise dans la rédaction de l'article 3 : "un représentant de la Direction..." Il s'agirait "d'un ou une représentant(e)".

En conclusion, le POP accepte ce rapport, tout en demandant au Conseil communal de rester extrêmement vigilant et attentif aux divers travaux de cette nouvelle commission. Merci de votre attention.

M. Jean-Pierre Veya, Conseiller communal (Affaires culturelles, Santé, Sports et Jeunesse) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je vais aussi essayer de me montrer assez bref. La dernière intervention que nous avons écoutée montre bien que, dans le cadre d'une Commission de la jeunesse, il sera intéressant de débattre ce type de sujet.

Je réponds tout d'abord aux remarques du PLR et de l'UDC sur le "trop de commissions". Je ne sais pas s'il y en a trop ou pas assez. C'est quelque chose qui est toujours difficile à mesurer. Si vous me permettez, je vais utiliser un indice. Je crois pouvoir affirmer que, des membres de ce Conseil, je suis celui qui a le privilège de travailler avec le plus de commissions (de mémoire, j'en ai 7 dans mon dicastère et si vous approuvez ce rapport, j'en aurai 8). Dans les 8 commissions qui travaillent dans mon dicastère, la présence des membres est en général, extrêmement soutenue. Quand je vois que la présence est soutenue et que le débat est riche, je n'ai pas le sentiment qu'il y a trop de commissions ou que cela pose un problème aux gens qui choisissent de s'engager.

La Commission étant consultative, les buts sont assez larges. Les articles 1 et 5 du règlement citent des buts extrêmement généraux. Je peux ajouter que toute commission, qu'elle soit du Conseil général, du Grand conseil ou du Conseil communal a le rôle qu'elle veut bien prendre et le rôle qu'on veut bien lui donner. Le règlement n'est qu'un cadre qui permet à la commission de fonctionner. J'imagine que nous allons faire une première séance en faisant un tour de table des sujets d'intérêts ou d'inquiétudes des membres de la Commission, de façon à imaginer un calendrier de travaux. En fonction des sujets de préoccupations des membres, nous pourrions nous approcher des personnes qui peuvent venir nous parler de tel ou tel sujet, nous faire part

d'expériences vécues dans d'autres villes ou dans notre ville. Les attributions d'une commission de ce type sont toujours assez larges.

Me vient évidemment en tête la façon dont fonctionne la Commission consultative de la culture qui est alimentée par le Conseil communal et le délégué aux affaires culturelles de toutes les questions importantes. Mais la Commission vient elle-même avec des demandes de réflexion ou discussions sur un dossier ou un autre.

Concernant le représentant de la Ville du Locle, le Conseil communal espère, lui aussi, que Le Locle devienne un partenaire privilégié dans ce domaine. Pourquoi Le Locle plutôt que St-Imier ou Travers ? Il se trouve que la jeunesse de nos deux villes se déplace d'une ville à l'autre, sans même avoir l'impression de quitter le même espace urbain (animations, fêtes ou autres manifestations). C'est pourquoi il est important que la Ville du Locle y soit associée. C'est à la Ville du Locle de déterminer quelle personne la représentera. Les premiers contacts avec Mme Perrin-Marti amènent à la conclusion qu'il ne s'agirait pas d'un représentant politique, mais plutôt de quelqu'un du comité ou un animateur du DJ13.

Concernant la question de l'UDC (Commission Jeunesse & Sports), le Conseil communal ne partage pas cet avis. Nous sommes souvent dans des sujets transversaux, nous arrivons donc presque toujours à la conclusion que nous ne pourrions faire plus qu'une seule commission par dicastère, voire pour toute la ville... Et quand on ne fait plus qu'une seule commission pour toute la ville, cela s'appelle le Conseil général et c'est la séance que nous sommes en train de vivre ce soir...

Le Conseil communal ne s'est pas vraiment penché sur la question de faire une seule Commission Jeunesse & Sports car, quand nous avons réfléchi à l'organisation des services du dicastère, nous nous sommes demandé si nous devions faire un seul service Jeunesse & Sports. Le Conseil communal avait estimé que nous ne devions pas le faire car nous ne pouvions pas réduire la politique de la jeunesse à la promotion du sport, de même que nous ne pouvons pas réduire la politique des sports au contact avec la jeunesse. On peut faire de la politique des sports avec les aînés et faire de la culture et du divertissement dans le cadre de la politique de la jeunesse.

Pas de représentant du CAR ? C'est vrai et ce n'est pas vrai. Aujourd'hui, le chef du Service du CAR est M. Bédât, chef du Service de la jeunesse. Le CAR est sous la responsabilité de M. Belometti. Il nous est apparu que la personne qui devait être là de façon continue est le chef de service, c'est-à-dire M. Bédât. Mais évidemment, nous n'allons pas nous priver des compétences que nous pouvons trouver dans nos propres services et donc bien sûr celles de M. Belometti. Le CAR, par ce biais-là, participera à nos travaux.

Je reviens sur la question du PS : Jusqu'à quand est-on "jeune" ? Je suis de 1965, j'ai 43 ans, j'ai envie de vous dire... jusqu'à 45 ans ! Comme cela, je suis du bon côté ! Plus sérieusement, c'est en effet quelque chose d'assez délicat. On admet en général quand on parle des jeunes, une catégorie de population, les jeunes adultes jusqu'à 25 ans. Cela dit, nous ne serons pas complètement fermés par rapport à l'âge, car il me paraît plus important qu'un jeune qui représente les milieux culturels ait la possibilité d'être un relais avec ce milieu-là, même s'il a 27 ans. De même, concernant les femmes, il a quand même bien fallu, surtout quand elles n'avaient pas le droit d'être élues, qu'il y ait des hommes qui soient porteurs de cette représentativité pour que

les institutions s'ouvrent. Je pense donc qu'on peut être un peu moins jeune et être capable de porter les préoccupations de cette catégorie de population.

Pourquoi la "Fondation Neuchâtel Addiction" ? Parce que celle-ci est la fondation mandatée par le Canton de Neuchâtel sur toutes les questions qui touchent à la promotion de la santé et à ce titre, dans le cadre de ce mandat cantonal, c'est la seule fondation qui a vraiment un contact avec l'ensemble des partenaires, c'est-à-dire la totalité du réseau. Ce n'est pas le cas du CPTT qui est dans une zone d'intervention un peu plus restreinte ou du SER qui est un service un peu plus spécialisé. Bien sûr, quand j'ai dit que nous irions chercher des compétences ailleurs, le CPTT et le SER sont des partenaires évidents.

Le Conseil communal peut prendre l'engagement de faire un bilan à la fin de la législature. Il vous soumet aujourd'hui ce règlement, qui n'est peut-être pas parfait, mais au moins, cette Commission va se mettre en place, elle va vivre et travailler. A la fin de la législature, elle pourra faire un bilan de son activité et s'interroger sur son devenir, comme l'a fait la Commission consultative de la santé. Elle pourra vous proposer de continuer, de modifier le règlement ou de se dissoudre.

M. Marc Schafroth, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Nous avons bien entendu les propos du Conseil communal. Effectivement, nous sommes conscients que regrouper les deux services n'était pas dans vos objectifs. Néanmoins, il était tout à fait possible de regrouper les deux commissions. Je vous rappelle qu'au niveau de la sécurité, ce sont deux services totalement différents qui font partie de la même commission. La jeunesse va très bien avec le sport et nous aurions pu imaginer que la Commission soit une commission de gestion et ainsi nous aurions pu éviter les déballages vécus au moment du départ de l'ancien chef du CAR.

M. Hugues B. Chantraine, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. J'ai entendu que le groupe des Verts s'inquiétait de la non-représentation du CAR. Nous avons entendu le représentant du Conseil communal y répondre. Personnellement, je m'inquiète du manque de représentants des milieux de la santé. En effet, si une telle commission s'inquiète en priorité du besoin de la jeunesse en matière de loisirs, qu'ils soient sportifs ou culturels, j'aimerais également qu'elle s'inquiète des besoins de notre jeunesse en matière de santé. En ce sens, la présence d'un membre de la Fondation Neuchâtel Addictions ne répond que partiellement à cette demande. En matière de nutrition, prévention de l'obésité, prévention des MST, prévention des problèmes liés à la jeunesse comme l'anorexie, la boulimie, je ne suis pas certain qu'un membre de la Fondation Neuchâtel Addictions puisse répondre véritablement aux attentes de la jeunesse. Pourquoi ne pas accepter dans cette Commission le médecin scolaire par exemple ? Merci.

M. Jean-Pierre Veya, Conseiller communal (Affaires culturelles, Santé, Sports et Jeunesse) : Je réponds volontiers à M. Schafroth qui annonce une certitude. J'ai dit que nous pouvions fonctionner comme cela dans les trois prochaines années et ensuite, cette Commission fera son bilan. Elle pourrait peut-être arriver à la conclusion qu'il ne faut qu'une seule commission Jeunesse & Sports. Je n'ai pas de réticences bi-

bliques là-dessus, ce n'est pas une certitude absolue. Je pense que la question peut se poser, mais qu'il est trop tôt de le faire ce soir.

J'entends bien la question de M. Chantraine concernant les représentants des milieux de la santé et je garde cette suggestion à l'esprit. La constitution de la Commission est encore ouverte. Nous avons fixé un nombre minimum de membres et quels étaient les représentants minimaux. Pour le reste, les portes sont ouvertes. Nous voulions éviter que cela ne soit un cénacle qui ne regroupe que des chefs de services ou d'offices. Vous posez le doigt sur quelque chose qui nous a peut-être échappé et au moment où le Conseil communal devra valider la constitution de la Commission, mes collègues, qui vous ont aussi entendu, s'en souviendront.

L'entrée en matière est acceptée par 25 voix contre 6 oppositions.

Dans la salle : Motion d'ordre. Monsieur le Président, il me semble qu'il y a un peu cafouillage dans les scrutateurs. Il me semble que le bureau est compté deux fois à chaque fois.

M. Théo Bregnard, Président : Il me semble que cela jouait bien.

L'arrêté N°1 est accepté par 25 voix contre 5 oppositions.

Amendement de l'UDC relatif à la constitution de la Commission consultative de la jeunesse.

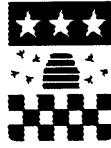
Voir texte au début du présent procès-verbal.

M. Marc Schafroth, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Effectivement, il nous apparaît qu'il s'agira d'inscrire dans l'article 3 que nous aurons affaire au directeur ou directrice de la jeunesse et non pas des affaires culturelles ; bien que ce soit le même pour le moment, cela pourrait peut-être changer au cours des prochaines années.

M. Jean-Pierre Veya, Conseiller communal (Affaires culturelles, Santé, Sports et Jeunesse) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Nous acceptons bien sûr l'amendement et je pourrais presque dire "à notre très grande honte" ! Ce rapport a été écrit par le Chef de dicastère, corrigé par son secrétariat, vu par le Conseil communal, par le Service juridique et personne n'a vu que cette coquille subsistait. Vous avez parfaitement raison, il faut accepter cet amendement.

L'amendement est accepté tacitement.

L'arrêté N°2 est accepté par 27 voix contre 3 oppositions.



VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL

relatif à la constitution d'une servitude de limite fictive de gabarit sur le bien-fonds n° 7043 du cadastre de La Chaux-de-Fonds, propriété communale, au profit du bien-fonds n° 7044 du même cadastre (du 13 mai 2009)

AU CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Préambule

L'entreprise ANTOPI SA, située à la rue de Jérusalem 9, est propriétaire du bien-fonds n° 7044 du cadastre de La Chaux-de-Fonds où sont actuellement cadastrés des garages, constructions sans qualités architecturales et quelque peu hétéroclites. Le bien-fonds limitrophe n° 7043 du même cadastre en nature de pré-champs, est propriété de la Ville de La Chaux-de-Fonds par les Travaux publics. Ces deux parcelles sont situées à la rue de Jérusalem (annexe 1) et affectées en zone agricole (ZA).

Requête

L'entreprise ANTOPI SA a déposé une demande de sanction définitive pour la transformation d'un garage et l'ajout d'un couvert à voitures sur le bien-fonds n° 7044 du cadastre de La Chaux-de-Fonds. Ce bien-fonds est affecté à la zone agricole selon le plan d'aménagement communal sanctionné par le Conseil d'Etat, le 11 août 1999. Le Conseil communal a transmis le dossier au service de l'aménagement du territoire accompagné de son préavis favorable pour ce projet. Mis à l'enquête publique du 3 octobre 2008 au 3 novembre 2008, ce dossier n'a suscité aucune opposition et le 4 décembre 2008 une décision spéciale du Département de la gestion du territoire, relative à la dérogation à la zone agricole est prononcée.

Bien que ce projet ait obtenu toutes les autorisations, pour le sanctionner définitivement, il implique la constitution d'une limite fictive de gabarit sur le bien-fonds limitrophe n° 7043 du cadastre de la Chaux-de-Fonds, propriété de la Ville (annexe 2). Les constructions existantes font déjà l'objet d'un forjet de gabarit, servitude qui, légalement pas nécessaire à l'époque desdites constructions, n'a jamais été inscrite au Registre foncier.

Une limite fictive de gabarit entraîne une restriction des droits à bâtir pour le fonds sur lequel elle s'applique, rendant les zones concernées inconstructibles. L'application du gabarit a pour objectif de fixer les distances entre les bâtiments de façon à assurer à chacun l'espace, l'ensoleillement et la lumière nécessaire (art. 18 RELCAT). Dans le cas présent, aucune construction n'existe, ni n'est projetée à proximité immédiate. Ainsi ce forjet de gabarit n'a aucune incidence, ce d'autant plus qu'il est de très minime importance (env. 10 m²).

Proposition du Conseil communal

Au vu de ce qui précède et en fonction de ce nouveau projet qui s'inscrit parfaitement dans le site de par sa matérialisation (pierre calcaire et bois, voir annexe 3), il est proposé d'accorder la constitution d'une servitude de limite fictive de gabarit qui grèvera le bien-fonds n° 7043 du cadastre de La Chaux-de-Fonds, propriété communale, au profit du bien-fonds n° 7044 du même cadastre propriété de l'entreprise ANTOPI SA, pour le prix de CHF 41.50 le m² et ceci pour la surface qui fait l'objet de la servitude.

Le prix a été déterminé en fonction du rapport qui avait obtenu l'aval du Conseil général le 29 mars 2006, relatif à l'octroi d'une limite fictive de gabarit à la rue des Electricies 38, au profit de l'entreprise MONTREMO SA, pour le prix de CHF 40.- le m². Ce montant a été indexé à l'IPC.

Respect des lignes prioritaires fixées par le programme de législature

Rien de particulier.

Conséquences sur les finances

Le résultat de cette transaction sera comptabilisé à la fortune nette.

Conséquences sur les ressources humaines

Aucune.

Collaboration intercommunale

Aucune.

Éléments relatifs au développement durable

Cette nouvelle construction contribue à améliorer l'image du site tout en conservant à l'entreprise, propriétaire du bien-fonds en question, la possibilité de conserver cette zone de stationnement et ainsi éviter l'utilisation du domaine public. L'impact des travaux sur les riverains et les usagers est insignifiant.

Ce rapport sera présenté à la Commission des Infrastructures lors de sa séance du 18 mai 2009.

Compte tenu de ce qui précède nous vous prions, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, de bien vouloir voter l'arrêté suivant :

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président
Didier Berberat

La chancelière
Muriel Barrelet

Annexes : 1 plan de la situation générale
1 plan de la situation cadastrale
1 plan des vues du projet de garage

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS
Vu un rapport du Conseil communal

arrête :

Article premier.- Le Conseil communal est autorisé à grever le bien-fonds n° 7043 du cadastre de La Chaux-de-Fonds, propriété communale, d'une servitude de limite fictive de gabarit au profit du bien-fonds n° 7044 du même cadastre, propriété de l'entreprise ANTOPI SA, contre le paiement d'un montant de CHF 41.50/m² pour la surface qui fait l'objet de la servitude.

Article 2.- Le Conseil communal déterminera les autres modalités de la servitude qui fera l'objet d'une mention au Registre foncier.

Article 3.- Tous les frais d'acte, de plan, d'extraits de cadastre, d'inscription au Registre foncier etc., sont à la charge de l'entreprise ANTOPI SA.

Article 4.- Le Conseil communal signera l'acte authentique relatif à cette transaction immobilière.

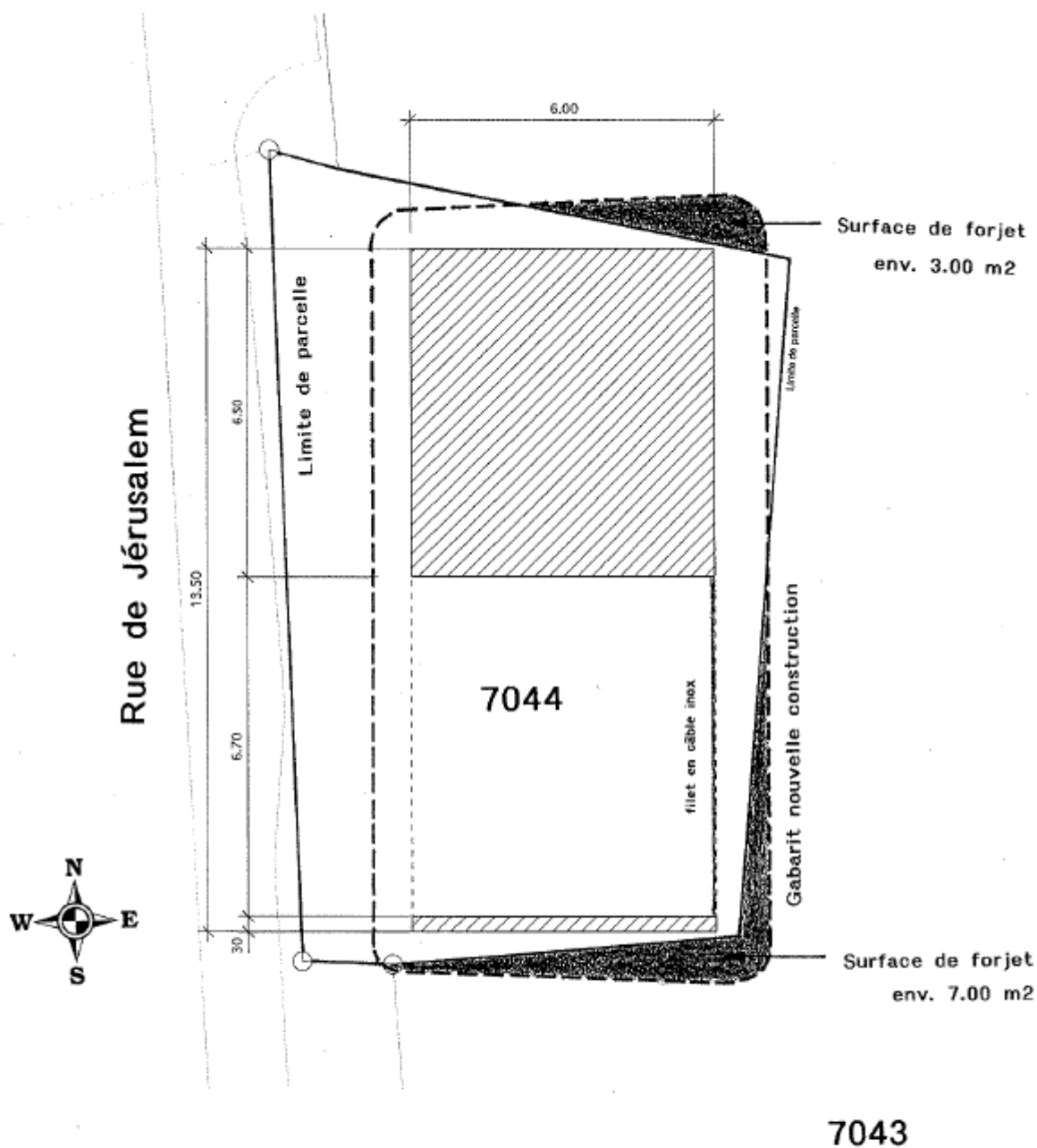
Article 5.- Le présent arrêté sera soumis à la sanction du Conseil d'Etat.

Article 6.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président
Théo Bregnard

Le secrétaire
Pierre-Alain Rohrbach



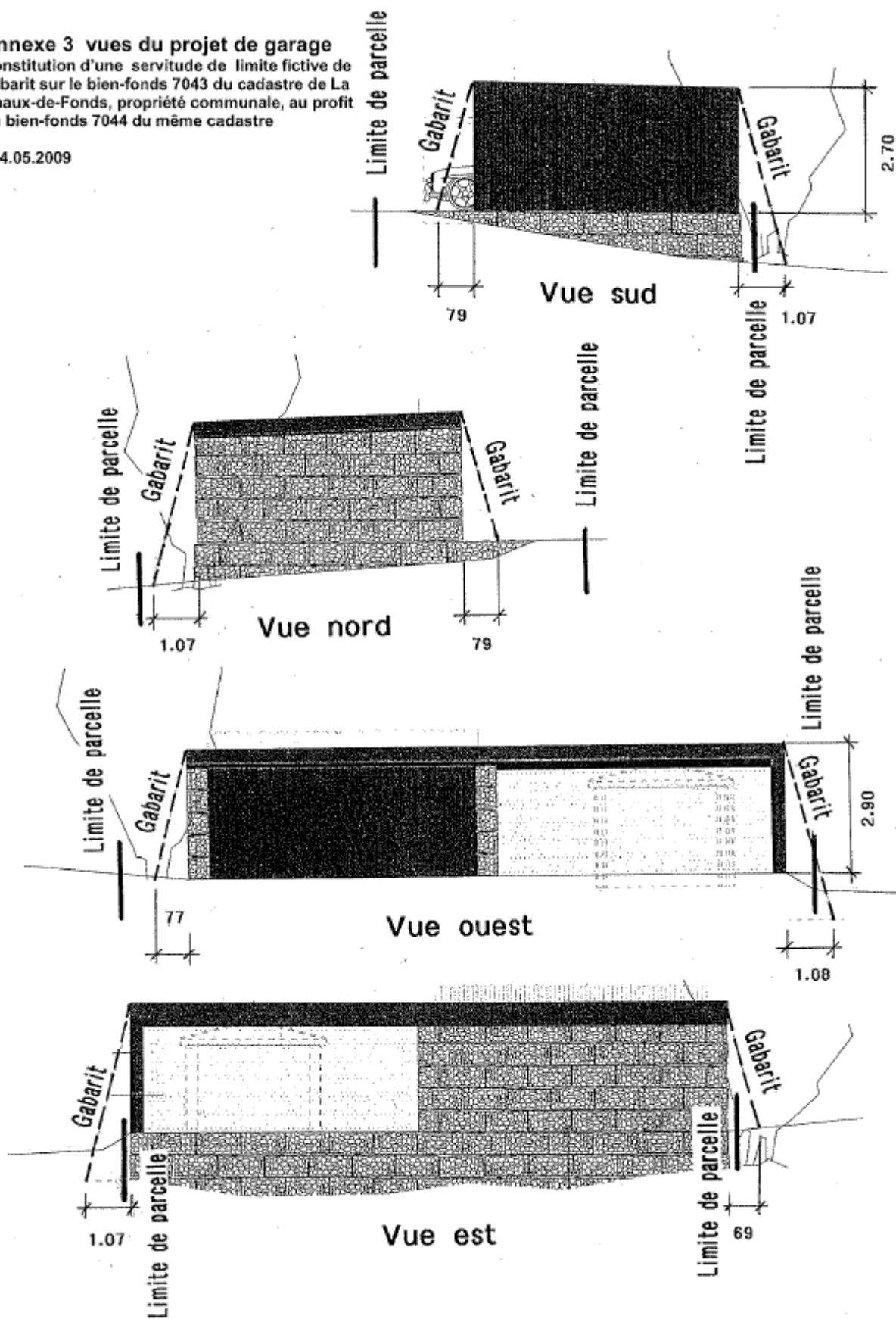
Annexe 2 situation cadastrale

Constitution d'une servitude de limite fictive de gabarit sur le bien-fonds 7043 du cadastre de La Chaux-de-Fonds, propriété communale, au profit du bien-fonds 7044 du même cadastre

le 4.05.2009

Annexe 3 vues du projet de garage
Constitution d'une servitude de limite fictive de gabarit sur le bien-fonds 7043 du cadastre de La Chaux-de-Fonds, propriété communale, au profit du bien-fonds 7044 du même cadastre

le 4.05.2009



M. Angelo Locorotondo, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je me réfère à votre courriel, où vous mentionnez la longueur des débats concernant les rapports que nous débattons ce soir, ainsi qu'à vos différentes remarques se référant au temps de parole, à la seconde près, prise par certains d'entre nous lors de notre dernier Conseil général. Je peux d'ores et déjà vous assurer que je ne dépasserai pas le temps de parole qui m'est accordé car mon introduction sera plus longue que ce que nous avons à dire sur le présent rapport, tant celui-ci est limpide et clair et ne demande aucune discussion ni aucune question. Nous avons bien compris que la Société ANTOPI souhaite transformer un garage existant et ajouter à celui-ci un couvert à voiture, tous deux situés physiquement sur le bien-fonds N°7044, appartenant à ladite société. Compte tenu du forjet, cela implique la constitution d'une limite fictive de gabarit sur la parcelle N°7043, appartenant à la Commune, celle-ci étant en zone à affectation agricole et que la Commune n'envisage aucune construction sur ladite parcelle. Cette servitude, comme le précise le présent rapport, existe déjà ou en partie. Suite à ce qui vient d'être dit et puisqu'il a été tenu compte d'une indexation de prix par rapport à l'IPC, en référence à une vente plus ou moins identique réalisée en 2006 avec l'entreprise Montremo, notre groupe acceptera ce rapport. Nous aurions toutefois une question d'ordre général : quand bien même la vente de cette servitude ne représente que la modeste somme de CHF 415.—, ne devrait-on pas voir figurer quelque part à quoi sera attribué le bénéfice résultant de la vente de cette servitude ? Le Conseil communal peut-il nous dire quelles sont les règles et les usages en la matière ? J'ai terminé, je vous remercie.

Mme Sylvia Morel, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je serai très obéissante. C'est oui ! A part une toute petite remarque : le secrétaire qui a signé le rapport est Pierre-André Rohrbach et non Pierre-Alain Rohrbach.

M. Pascal Bühler, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. A l'image du petit gabarit du rapport présenté, notre position sera encore plus brève. Le parti socialiste acceptera le rapport.

Mme Mariette Mumenthaler, Verts : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Nous serons également très courts. Nous acceptons la constitution de ladite servitude, sans commentaire.

M. Pierre Hainard, Conseiller communal (Infrastructures et énergies) : Au nom du Conseil communal, je remercie l'ensemble des groupes pour l'intérêt porté à cet important rapport et aux conséquences financières importantes. Une seule question : Pourquoi la conséquence sur les finances n'a-t-elle pas été mise dans l'arrêté ? Ce type d'arrêté standard est calqué sur un modèle que nous trouvons sur le site internet du Service des communes. Dans le cas de Montremo, nous n'avons pas non plus indiqué où irait le résultat de la transaction. Il ira donc à la fortune et cela est indiqué sur les conséquences sur les finances.

J'aimerais encore dire à M. Rohrbach que nul n'est parfait ... même dans ce rapport nous avons réussi à commettre une erreur. Je m'excuse profondément pour avoir martyrisé son prénom.

L'arrêté est accepté par 31 voix sans opposition.

PAUSE

Interpellation urgente du groupe PLR à propos du FC La Chaux-de-Fonds.

Voir texte au début du présent procès-verbal.

M. Pierre-André Rohrbach, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. L'urgence peut être expliquée facilement, avec tout ce que nous avons entendu ces derniers jours. Quelque chose nous a interpellés, indépendamment de cela, c'est le rôle de la Ville et l'image que nous donnons. Quand on nous dit qu'on se propose dans les débats, cela nous paraît un peu léger, vu l'attachement et l'investissement que la Ville donne pour le FC, le sport et la jeunesse. Nous demandons de pouvoir traiter ce problème, car nous avons vraiment entendu tout et n'importe quoi. Quand il s'agit d'une histoire d'ego de personne et que c'est la jeunesse et tout le mouvement junior qui trinquent, je trouve cela regrettable. Il faudrait que le Conseil communal puisse donner son avis.

M. Jean-Pierre Veya, Conseiller communal (Affaires culturelles, santé, sports et jeunesse) : L'urgence n'est pas combattue.

M. Pierre-André Rohrbach, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je ne vais pas en rajouter, mais je regrette vraiment l'attitude de certaines personnes dans cette affaire. J'aimerais savoir le rôle que la Commune a eu, parce qu'on sait qu'il y a longtemps qu'elle est entrée en matière, déjà avec l'ancien staff, puis avec le nouveau.

Qu'en est-il des investissements prévus au stade de la Charrière ? La situation est-elle vraiment définitive ? On sait qu'au niveau sportif, tout le monde a joué le jeu, l'équipe s'est sauvée sur le terrain. Par contre, on ne peut pas donner une médaille aux dirigeants. Merci.

M. Jean-Pierre Veya, Conseiller communal (Affaires culturelles, santé, sports et jeunesse) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. En préambules, je vous donnerai quelques indications, puis je vous donnerai lecture d'un petit texte.

Malheureusement, j'ai déjà eu l'occasion de répondre à quelques-unes de vos questions à plusieurs reprises devant votre Autorité, la dernière fois au moment des comptes.

Je commence par m'associer aux propos de M. Rohrbach qui souligne que l'équipe, du point de vue sportif, a très bien joué son rôle et a effectivement sauvé sa place en challenge league. Elle a même fait plus que sauver sa place, compte tenu des résultats du 1^{er} tour.

Tout cela est un regret pour vous, comme pour le Conseil communal et comme pour une partie de la population. Au-delà de l'équipe fanion, il y a un autre point qui a toujours inquiété le Conseil communal dans ce délicat dossier : le futur de l'Asso-

ciation et ce faisant, de tout le mouvement jeune. Ce sont des dizaines et des centaines de gamins qui pratiquent le football grâce à l'engagement du FCC Association.

Concernant les investissements, il faut se garder d'avoir une trop courte vue dans ce domaine. Le FCC évolue en ligue B ou en 1^{ère} ligue. La nécessité de réhabiliter les installations de la Charrière demeure, quel que soit le niveau de jeu de l'équipe fanion. Seul le calendrier pourrait éventuellement changer, puisque nous étions tenus par la Swiss Football league de remettre nos installations en état d'ici 2010, en principe. Mais sur le fond, le besoin de réhabiliter les installations est nécessaire. Celles-ci ne sont pas uniquement utilisées par l'équipe fanion, mais aussi par les centaines de jeunes dont j'ai fait mention tout à l'heure.

La Ville de La Chaux-de-Fonds, en tous les cas depuis que je suis entré en fonction en 2006, a connu un FCC en crise, entre sa SA et son Association. Au niveau de l'Association, ce ne sont pas les mêmes personnes qu'aujourd'hui. Au niveau de la SA, c'était déjà M. Tacconi. En 2006 ou 2007, la Ville avait pu faire office de médiateur entre l'ancien Président de l'Association, M. Casillas et M. Tacconi et cela s'était bien passé. Malheureusement, elle n'a pas pu jouer le même rôle dans la crise d'aujourd'hui.

Le Conseil communal réfléchissait déjà au communiqué de presse que je vais transmettre aux représentants de la presse ici présents, avant votre interpellation, car, comme vous, il s'inquiétait. Comme nous avons su que cette interpellation allait être déposée, nous avons préféré vous réserver la teneur de cette prise de position avant de la communiquer publiquement. J'en viens maintenant au texte qui a été préparé :

"Dans ses séances du jeudi 28 mai et de ce jour, le Conseil communal a examiné les dernières informations qui lui sont parvenues concernant la situation du Football Club La Chaux-de-Fonds. Cela fait déjà longtemps que le Conseil, avec le Service des sports, se préoccupe de ce problème. A plusieurs reprises et de manière informelle, les autorités ont fait savoir, tant au FCC Football Club La Chaux-de-Fonds SA qu'à l'Association FC La Chaux-de-Fonds, et notamment à leurs mandataires respectifs, qu'elles se tenaient à disposition pour faciliter les tractations souhaitées par ces deux entités.

Dernièrement, cette offre a été formellement renouvelée par un message électronique aux deux mandataires. Ils ne l'ont pas rejetée mais ont émis des doutes sur ses éventuels effets.

La situation est pour le moins complexe d'une part entre la Société anonyme et l'Association, d'autre part entre celles-ci et la Swiss Football League (SFL). Les autorités communales n'ont pas à s'exprimer sur le fond, mais elles tiennent à dire qu'à leurs yeux, cette situation est extrêmement regrettable. Elle est aussi pleine de risques, tant pour l'équipe fanion que pour le mouvement junior.

Le Conseil communal, s'il en est encore temps, appelle chaque partie à prendre et à assumer ses responsabilités dans l'intérêt du football chaux-de-fonnier. Il attend de savoir comment la SFL va se positionner et continue de se tenir à disposition de ces partenaires pour les aider au mieux à trouver une solution intelligente et pragmatique.

J'ajouterai que, juste avant de nous déplacer dans cette salle, j'ai entendu sur RTN que la décision de la Swiss football league qui était, selon l'Impartial du jour, attendue aujourd'hui ne sera finalement rendue que demain. Il est question de savoir si la Swiss football league accepterait d'attribuer la licence à l'Association plutôt qu'à la SA. Je pense que nous en saurons plus en cours de soirée ou demain.

J'espère que le dossier pourra tout de même évoluer favorablement. Il ne faut jamais complètement désespérer et j'espère que ces prochains jours, tout le monde reviendra à de meilleurs sentiments, avec un discours de raison, dans l'intérêt du Club et des Juniors. Je vous remercie de votre attention.

M. Pierre-André Rohrbach, PLR : Je suis satisfait. Je remercie le Conseil communal pour ses réponses.

Motion

Pour une gestion responsable : suppression de l'envoi systématique des procès-verbaux des séances du Conseil général à toutes les Conseillères générales et à tous les Conseillers généraux

Les procès-verbaux des séances du Conseil général sont mis à disposition de l'ensemble de la population sur le site Internet de la Ville, et consultables en tout temps.

Ces mêmes procès-verbaux sont imprimés, reliés et envoyés à tous les membres du législatif. A notre sens, l'envoi systématique de ces procès-verbaux en version papier n'est plus nécessaire, la version électronique étant suffisante. La Ville pourrait ainsi faire quelques économies (frais d'impression et de reliure, frais de port) et surtout faire preuve d'un geste envers l'environnement en supprimant celui-ci.

Le Conseil communal est donc prié d'étudier la mise en place de cette procédure.

Cyril PIPOZ, Daniel MUSY, Monique GAGNEBIN DE PIETRO, Serge VUILLEUMIER

M. Cyril Pipoz, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je ne serai pas long, mais je tiens tout de même à vous donner quelques précisions. Le texte que nous vous proposons ce soir ne remet pas en cause la possibilité d'obtenir des procès-verbaux de nos séances en version papier. Il s'agit uniquement d'abolir l'envoi systématique de cette version. Autrement dit, les Conseillères générales et les Conseillers généraux qui le souhaiteraient pourraient toujours recevoir par courrier postal ces documents imprimés et reliés, alors que celles et ceux pour qui la version électronique suffit pourraient ne plus le recevoir.

Nous pensons que la présence "en ligne", pour ne pas dire "on line" de tous les procès-verbaux de nos séances est suffisante, en tous cas pour une partie d'entre nous, pour y retrouver ce que l'on cherche. Et même s'il faudra peut-être parfois imprimer une ou deux pages par nécessité, cela vaudra mieux que de tout imprimer pour tout le monde et qu'au total, des centaines de pages ne soient jamais lues.

Nous reconnaissons cependant que nous n'avons pas tous la même aisance, ni les mêmes affinités avec l'informatique, raison pour laquelle cette pratique ne doit pas être imposée à chacune et chacun. Sur le même modèle que ce qu'il se fait pour les procès-verbaux du Grand Conseil, nous pourrions recevoir un courriel nous prévenant de la publication en ligne de chaque procès-verbal, afin que nous puissions en prendre connaissance pour l'approuver lors de la séance suivante. Nous sommes persuadés que cette pratique ne serait pas extrêmement compliquée à gérer pour la chancellerie et que, même si ce ne sont que de petites économies, tant sur le plan financier que sur celui du bilan écologique, elles sont toujours bonnes à prendre.

Pour toutes ces raisons, nous vous invitons à bien vouloir accepter cette motion. Je vous remercie.

M. Didier Berberat, Président du Conseil communal (Instruction publique, affaires sociales et intégration) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Disons-le d'emblée, le Conseil communal entre en matière sur la proposition qui est faite par le biais de cette motion. La situation actuelle concernant l'impression et l'envoi des PV de votre Conseil est la suivante : la Ville imprime 130 exemplaires de ce document. Ils sont distribués au Conseil général, au Conseil communal, à un certain nombre d'abonnés qui ont accepté de payer un abonnement ou un émoulement et à divers chefs de service. Comme vous le savez, depuis 2001, les PV sont disponibles sur internet. Jusqu'en 2001, l'impression était confiée à une imprimerie et les coûts étaient passablement élevés (CHF 35.– l'exemplaire). Depuis 2002, l'impression était assurée par l'Economat communal, puis par l'Economat cantonal pour un prix de revient beaucoup plus bas (CHF 1.73 l'exemplaire). Ce prix ne prend évidemment pas en compte le travail réalisé par la chancellerie. Nous ne devons pas prendre les frais de port en considération, puisque le PV est envoyé systématiquement avec d'autres envois, notamment la convocation à la prochaine séance du Conseil général. Le Conseil communal est favorable à limiter au maximum l'utilisation du support papier pour ce type de documents. Il relève que, depuis quelques temps déjà, les PV du Grand Conseil ne sont envoyés sous forme papier qu'aux députés qui en font la demande. Dès lors, il semble évident que ce même type de fonctionnement pourrait prévaloir au niveau du Conseil général.

Il faut toutefois préciser, et je crois que M. Pipoz l'a aussi indiqué, qu'il est nécessaire de poursuivre l'impression d'un certain nombre d'exemplaires pour les membres du Conseil général et abonnés payant un émoulement qui souhaiteraient recevoir ce PV sous forme papier, ainsi que pour certains services communaux.

Je profite de l'occasion, au nom du Conseil communal pour vous informer que très récemment, le Conseil communal a pris la décision de limiter d'une façon très significative le nombre d'exemplaires qui sont reliés tous les quatre ans. Seuls trois exemplaires au lieu de 12 sont reliés pour la législature 2004/2008 et se trouvent aux Archives communales, à la Bibliothèque de la Ville et à la Chancellerie.

En conclusion, le Conseil communal entend très rapidement mettre en application ces principes. Il accepte aussi la proposition de M. Pipoz qui demande qu'un courriel soit envoyé aux membres du Conseil général pour leur signaler que le PV est mis en ligne. Il demande au motionnaire, afin de ne pas produire par un rapport un nouvel excès de papier, de transformer sa motion en question écrite et nous allons rapidement mettre en œuvre ce qui a été décidé par le Conseil communal, selon votre demande. Merci.

M. Cyril Pipoz, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je pense que cette motion aurait pu battre le record de la motion traitée le plus rapidement. Bien entendu, j'accepte de retirer cette motion.

Motion

La Chaux-de-Fonds achète équitable

Lancée ce printemps par l'œuvre suisse d'entraide ouvrière, la campagne « Non à l'exploitation grâce à nos impôts » invite les collectivités publiques à réfléchir à leur responsabilité sociale en matière d'achats et à privilégier des produits répondant aux critères du commerce équitable pour leurs fournitures de toutes sortes. Matériaux de construction, ordinateurs, équipements scolaires et sportifs ou nourriture servie dans les institutions communales sont autant de domaines où l'ignorance cache souvent l'exploitation et la misère.

Nous invitons le Conseil communal à étudier de quelle manière La Chaux-de-Fonds pourrait participer à cette campagne et à sensibiliser l'ensemble des services communaux à cette problématique, de même que les collectivités publiques et entreprises paraétatiques à qui elle confie des mandats de prestation.

Pascale GAZARETH, Francis STAHLI, Eva FERNANDEZ, Olivier GUYOT, Fabien GIRARDIN

Mme Pascale Gazareth, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je commence par une petite précision pour signaler que, dans les consorts, il s'agit de Mme Fabienne Girardin et non pas M. Fabien Girardin.

A l'heure de la globalisation, la provenance des biens mis à notre disposition par le marché n'a jamais été aussi massivement lointaine et multiple. Dans ce marché globalisé, où un bien fait parfois plusieurs fois le tour de la planète depuis son état de matière première jusqu'à celui de produit manufacturé, il n'est pas toujours facile de savoir quelle est la provenance réelle des produits que nous achetons. Cette provenance a pourtant une importance.

En effet, alors que nous réaffirmons régulièrement notre attachement aux valeurs de la déclaration universelle des droits humains, de nos constitutions cantonale et nationale ou encore des conventions de base de l'Organisation internationale du travail, nous agissons souvent, par des actes de consommation aveugles, à l'encontre de ces valeurs. Travail des enfants, exploitation, esclavagisme, horaires de travail interminables, non-respect des règles de sécurité, mise en danger de la santé, destruction des milieux naturels, etc. se retrouvent malheureusement souvent derrière notre soif du produit le moins cher. Ce que propose cette motion, c'est d'inciter la Ville, à travers les achats de ses services et des institutions qui lui sont rattachées, à acheter les yeux ouverts et à faire des choix dans lesquels les valeurs comptent autant que la valeur. Et pour construire un monde qui réponde à nos besoins sans compromettre nos idéaux, cette motion propose aussi d'inviter nos partenaires (collectivités auxquelles nous confions des mandats de prestations, associations que nous subventionnons, etc...) à agir dans le même sens.

Il faut rappeler ici qu'acheter équitable n'est pas nécessairement synonyme d'acheter plus cher. Initiatrice de la campagne "*Non à l'exploitation grâce à nos impôts*" et éditrice d'un guide de l'achat public équitable pour les administrations communales et cantonales, l'OSEO rappelle que de nombreux produits équitables sont disponibles au même prix que leurs équivalents issus de l'exploitation et présentent une plus-value humaine certaine. Intégrer cette plus-value dans ses critères de choix n'est donc pas nécessairement ruineux. Et quand bien même l'éthique aura un prix, vaut-il la peine de la mettre à la poubelle à cause de quelques centimes de surcoût ? Selon

les calculs d'Action de Carême, il suffirait par exemple de 50 francs de plus par ordinateur pour garantir le minimum vital et des horaires de travail raisonnables aux ouvriers qui le fabriquent.

Acheter équitable ne permet pas seulement de faire un geste concret pour la protection des travailleurs d'ici et d'ailleurs ou pour la lutte contre la pauvreté et l'exploitation dans le monde; cela permet aussi un développement harmonieux de l'humanité et la réduction des flux migratoires de fuite de la misère. Les partis qui ici peignent en noir ces hommes et ces femmes venus chez nous chercher un avenir meilleur verraient leurs vœux de réduire ces flux migratoires bien mieux réalisés à soutenir un commerce équitable permettant à chacune et chacun de vivre sur la terre qui l'a vu naître plutôt qu'à construire des murs à nos frontières avec un marbre ou du granit produit dans des conditions d'exploitation telles qu'elles poussent à l'exil toutes celles et ceux qui ont les moyens d'y échapper. Cela dit, acheter équitable ne concerne pas que le commerce lointain : c'est aussi soutenir un prix correct pour le lait produit ici, ou favoriser les entreprises qui s'engagent pour la qualité des conditions de travail de leurs employés.

Acheter équitable, c'est donc penser les relations économiques au-delà du seul profit financier immédiat. La crise financière qui bouscule l'économie mondiale et notre région très directement trouve justement son origine dans une économie détachée des règles morales de la société et toute dévouée au profit maximal immédiat. Ses conséquences ne doivent pas être vues comme un accident mais bien comme une résultante logique et inévitable tant que nous régirons nos rapports économiques sans autre considération que celle du prix le plus bas pour le bénéfice immédiat le plus grand et sans rien vouloir savoir de ce que ce prix coûte en termes humains et naturels.

Cette motion nous pousse donc à inscrire nos actes de consommation dans une cohérence et une rationalité globale. En ce sens, elle s'inscrit pleinement dans le futur – et nous y tenons : prochain – agenda 21, touchant tout à la fois les trois dimensions économique, sociale et environnementale de notre développement durable et répondant à plusieurs postulats de base de ce dernier. Elle constitue donc notre première contribution directe à cet agenda 21.

Du jus d'orange équitable pour accueillir nos invités, du granit extrait dans des conditions dignes pour nos trottoirs, des ordinateurs fabriqués sans mettre en danger la santé des petites mains qui les assemblent pour notre administration et nos écoles, des ballons de football sans travail des enfants pour nos clubs de sport, du riz garantissant un revenu minimum à ses producteurs pour nos homes et nos cantines, des draps sans exploitation pour Hôpital Neuchâtelois, du café favorisant les petits exploitants et les torréfacteurs régionaux pour nos distributeurs de boissons, la pose de critères équitables lors de la vente de biens communaux ou de l'attribution de mandats, ou encore des bons des Magasins du Monde pour les cadeaux de fin d'année... En matière d'équité, le choix est vaste si l'on se donne la peine d'y penser. Et c'est bien ce que nous demandons par cette motion : y penser, sans dogmatisme mais avec la volonté et l'engagement actif de garder les yeux ouverts !

Je vous remercie de votre attention et de l'accueil que vous ferez à cette motion.

M. Laurent Kurth, Conseiller communal (Economie, urbanisme et ressources humaines) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Sans en refaire tout le développement, le Conseil communal acceptera cette motion qui pose avant tout la question de la responsabilité sociale d'une collectivité lorsqu'elle agit en tant qu'agent économique. Par là, se posent les questions de la responsabilité sociale de tout agent économique (et pas uniquement celle des collectivités) et du développement durable dans ses différentes dimensions (vous avez insisté aujourd'hui sur la dimension sociale, mais on pourrait s'interroger de la même manière sur les dimensions environnementales et économiques). On peut se préoccuper du développement durable sans systématiquement tout labelliser "Agenda 21"... nous aurons peut-être l'occasion d'y revenir à la fin du mois.

Dans tous ces domaines, le Conseil communal a déjà eu l'occasion de démontrer son attachement à ces préoccupations, en particulier dans le rôle exemplaire qu'il considère devoir être celui d'une collectivité. Par exemple, il y a quelques mois, nous avons réalisé une enquête auprès de l'ensemble des institutions para-publiques dans lesquelles nous avons une présence importante (soit financière, soit dans le Conseil d'administration) pour savoir quelle était la politique en matière de formation d'apprentis (Réseau Urbain Neuchâtelois, Tourisme Neuchâtelois, TRN, VITEOS, et autres), ceci dans l'idée que nous devions nous préoccuper de ce type de questions. De la même manière, nous avons annoncé aujourd'hui, dans le cadre des mesures conjoncturelles que le Conseil communal vient de prendre, une initiative en matière de possibilité d'emploi pour les apprentis qui terminent leur activité au niveau de la Commune, avec l'idée, non pas que nous réglerions le problème de la crise économique en se préoccupant du sort de 8 personnes, mais dans l'idée que nous pouvions donner un exemple en espérant qu'il soit suivi par d'autres. Encore une fois, le Conseil communal a eu l'occasion de démontrer son attachement à ce rôle d'exemple qu'il souhaite donner à la préoccupation qu'il exprime lorsqu'il représente la Collectivité dans des institutions para-publiques.

En matière de développement durable également, le Conseil communal a déjà eu souvent l'occasion d'insister sur son attachement à une conception du développement qui associe les trois dimensions, économique, sociale et environnementale. On rappelle souvent le développement régulier, dans chacun des rapports au Conseil général, d'un chapitre ad hoc, qui s'est encore développé récemment de façon à préciser que ces trois dimensions doivent vraiment être prises en compte, ainsi que les mesures concrètes en faveur de meilleurs équilibres sociaux et environnementaux. Il y a quelques années, le Conseil communal a introduit, dans ses critères d'adjudication des marchés publics, des critères liés à la formation et à la protection de l'environnement.

Le Conseil communal acceptera donc cette motion et intégrera le volet environnemental dans sa réponse. Aujourd'hui, il existe par exemple des labels qui permettent d'identifier certains bois comme des bois élevés et traités de façon respectueuse de l'environnement, en évitant la déforestation dont on sait qu'elle nuit singulièrement aux équilibres écologiques dans certaines parties de cette planète. Le Conseil communal a aussi montré par le passé (et entends continuer de la faire) qu'il restait pragmatique, en considérant que la Ville ne vit pas dans un monde fermé et qu'elle doit tenir compte de contraintes économiques, temporelles, financières. Par consé-

quent, l'idéal n'est pas toujours possible. Le plus souvent, nous posons l'idéal et envisageons le compromis pour tenir compte, non seulement de ces idéaux, mais aussi des contraintes que je viens de rappeler.

D'autre part, dans ce pragmatisme qui caractérise le Conseil communal, il me faut rappeler qu'il ne maîtrise pas toujours toutes les informations sur la provenance et les filières d'approvisionnement des biens et services qu'il acquière. Certains labels ont été utilisés pendant quelques années avant que l'on ne révèle que la façon dont certains éléments étaient appréciés était peut-être contestable. Et, plus près de chez nous, vous savez que la Ville de La Chaux-de-Fonds a abandonné son économat il y a quelques temps, dans le cadre des mesures financières. Cela signifie que notre influence dans ce domaine n'est pas nulle, mais elle est évidemment réduite par rapport à un économat qui était totalement sous maîtrise communale. De la même manière, si je reviens sur la question environnementale, les questions liées à la consommation d'énergie grise ne sont pas toujours si simples à décoder. Tous ces facteurs font que nous ne vous promettons pas l'idéal, mais nous vous promettons de l'envisager. Je vous remercie de votre attention.

M. Hughes B. Chantraine, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Nous sommes favorables à cette proposition et ceci n'est donc pas une opposition. Néanmoins, nous ne pouvons adhérer à un certain angélisme qui porte à croire que l'on peut décentement contrôler réellement les produits qui nous sont systématiquement fournis. C'est pourquoi nous souhaitons que les motionnaires fassent preuve d'un peu de réalisme et de tolérance en suivant les pragmatiques nuances introduites par le Conseil communal.

J'aimerais surtout prendre la parole maintenant car, en aparté, j'aimerais répondre à une attaque de type "*coup bas*" exprimée par la rapporteuse du groupe POP, par des propos à l'emporte-pièce, totalement inacceptables dans cette salle et qui fustigent les partis de droite d'une manière éhontée.

M. Théo Bregnard, Président : Merci. Normalement, si vous ne vous opposiez pas, vous n'aviez pas le droit de prendre la parole, mais nous accepterons une exception. S'il n'y a pas d'opposition, la motion est acceptée.

La motion est acceptée tacitement.

Motion

Carnet familial, culturel et sportif

Favoriser l'accès des infrastructures sportives et culturelles de notre ville grâce à un carnet (ou une carte) familial donnant droit à des tarifs préférentiels ou à des entrées gratuites tant dans les lieux sportifs (patinoire, piscines,...) que culturels (musées, Heure Bleue et TPR, Bibliothèque de la Ville) : voici l'objet de cette motion.

En possession de ce carnet, la famille pourrait, par exemple, une fois par an, aller gratuitement à la patinoire, à la piscine des Mélèzes, à la piscine des Arêtes, dans chacun des cinq musées de la Ville, bénéficier pour un spectacle à l'Heure bleue et un concert à la Salle de Musique d'une réduction substantielle, louer gratuitement quelques CD ou DVD à la Bibliothèque de la Ville. La seule contrainte serait que les enfants soient accompagnés par un des parents.

Ce serait là une manière concrète de rendre nos institutions encore plus vivantes et ouvertes aux familles.

Nous demandons au Conseil communal d'étudier et de mettre en place le plus rapidement possible ce concept, sous une forme ou sous une autre.

Daniel MUSY, Aline FLEURY, Monique GAGNEBIN DE PIETRO, Serge VUILLEUMIER, Cyril PIPOZ, Mariette MUMENTHALER, Pascal BUHLER, Pascale GAZARETH

Amendements à la motion de Daniel Musy ci-dessus

Paragraphe 1 à 5 : inchangés

Paragraphe 6, nouveau : **Nous demanderons au Conseil communal d'étudier et de mettre en place, le plus rapidement possible un concept de prix favorisant les indigènes ainsi que cela se fait à Neuchâtel ou dans le Val-de-Ruz.**

Frédéric HAINARD, Pierre-André ROHRBACH, Denis CATTIN, Laurent IFF, Christophe UMMEL

22.10.2008

Eliminer toutes traces des mots « gratuit(e) » ou « gratuitement » et les remplacer, le cas échéant, par « à tarif préférentiel ».

Emilie L'EPLATTENIER, Hughes CHANTRAINE

18.11.2008

Mme Monique Gagnebin de Pietro, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je parle au nom de Monsieur Daniel Musy, excusé.

Notre motion, claire dans ses propositions d'étude, mérite cependant d'être développée sous trois aspects : quelle est la réalité qu'elle présuppose, quelle position politique elle défend, quels problèmes ou questions elle soulève.

D'abord, évoquons des faits : les institutions publiques, chaque fois qu'elles s'ouvrent aux citoyens (portes ouvertes, journée gratuite du patrimoine) obtiennent un grand succès. De plus, notre ville est très riche en infrastructures sportives et culturelles qui, de leur côté, commencent à mettre en route des projets d'animation et de visites avec les écoles obligatoires. Enfin, aujourd'hui beaucoup de familles de notre ville, au revenu modeste, à la composition éclatée, se trouvent écartées, à leurs corps défendant, de possibilités de loisirs, à cause d'un problème financier ou d'une crainte de franchir la porte des musées et des salles de spectacle, parfois intimidants. Vous le comprenez, ces quelques réalités mettent en perspective cette motion.

Deuxièmement, laissez-nous vous présenter en quelques mots les positions politiques que nous défendons : l'accès à la culture et au sport doit être garanti à chaque citoyen pour son enrichissement personnel. Notre Ville doit faire des efforts significatifs envers les familles dans tous les domaines. Ce sont les liens entre générations (parents/enfants mais aussi grands-parents/enfants) qui sont porteurs d'avenir. Vous le comprenez encore, cette motion venant de la gauche a vocation de rassembler autour d'elle tous les partis qui devraient partager, nous l'espérons, ces grandes options.

Enfin, cette motion soulève des questions, pour certains même des problèmes, qu'elle n'a pas le but de résoudre puisque justement, elle est une demande d'étude.

C'est la raison pour laquelle nous avons employé la formule "sous une forme ou sous une autre" qui laissent ouvertes les différentes options possibles.

- Ce carnet doit-il être offert, sur demande, gratuitement en priorité aux citoyens de la ville, ou aussi aux Loclois et aux gens des districts du Haut, ou à toute famille, quelle que soit sa provenance ? Faut-il le faire payer aux habitants des autres communes ?
- Ce carnet ne doit-il concerner que les parents et les enfants ou aussi les parents, les grands-parents et les enfants ? Le mot "parents" de notre motion laisse ouverte l'interprétation. Quel plus beau geste que le jeune écolier allant montrer un mercredi après-midi à son grand-papa le musée qu'il aurait visité le jour avant avec sa classe ?
- Ce carnet coûtera-t-il beaucoup à la Collectivité ? On pourrait en effet craindre que les musées, les piscines et l'Heure bleue perdent des recettes. Mais faire venir une ou deux fois gratuitement par an, ou avec un prix préférentiel, des familles dans des lieux de loisirs et de culture, n'est-ce pas les fidéliser pour d'autres visites ?

Vous le comprenez enfin, ces questions sont importantes et nous ne prétendons pas que cette motion les sous-estime.

Le Conseil communal devra les examiner si notre motion est acceptée, comme je vous y invite, chers collègues.

La seule contrainte que nous souhaiterions imposer à notre exécutif, c'est qu'il ne la "*choubladise*" pas. *Choubladiser*, c'est mettre dans un tiroir dans le patois politique chaud-de-fonnier. Rappelons ici aux collègues néophytes que la motion déposée en 2001 par Pierre Bauer, notre camarade socialiste, et demandant que les élèves chaud-de-fonniers visitent obligatoirement tous les musées, va enfin recevoir une réponse puisque les conservateurs des Musées et des enseignants se sont mis au travail, ...en 2009..., huit ans après !

Espérons donc que le carnet souhaité verra le jour, si cette motion passe la rampe, dans les plus brefs délais.

D'autre part, le parti socialiste refusera l'amendement de Monsieur Frédéric Hainard et de ses cosignataires, car, tout en n'excluant pas une solution indigène, comme cela se fait déjà par exemple à Neuchâtel et sur le littoral, nous demandons clairement au Conseil Communal d'étudier la faisabilité de toutes les options possibles, de lister tous les avantages et les inconvénients de chacune d'entre elles, et de nous proposer la meilleure solution possible.

Quant à l'amendement du parti de l'Union Démocratique du Centre, la notion de tarif préférentiel ou de gratuité figure déjà dans la motion. Je vous remercie pour votre attention.

M. Théo Bregnard, Président : L'amendement de M. Hainard a été retiré par le signataire et par le PLR.

M. Hughes B. Chantraine, UDC : Monsieur le Président, je vais développer l'ensemble, puisque notre amendement correspond directement à notre développement. Concernant donc cette troisième motion qui nous intéresse ce soir, je dirais que le

groupe UDC a eu l'occasion de débattre longuement à son sujet. Sur le fond, l'idée part d'un bon sentiment, mais il semble bien que dans plusieurs domaines, des choses allant dans le sens du motionnaire existent déjà.

La motion introduit la notion de gratuité qui nous gêne tout de même un peu. Le groupe UDC au Conseil général reste convaincu que la gratuité de certaines prestations ne donne pas du tout au bénéficiaire la notion du travail qui a été nécessaire aux prestataires pour la fourniture du service. De même, ces prestataires ne seront dès lors pas remerciés suffisamment des efforts déployés pour assurer cette prestation. C'est pourquoi notre amendement a été déposé. Il parle de "tarif préférentiel", ce qui, à notre sens, est plus juste, tout en n'empêchant pas la gratuité pour certaines manifestations. Un tarif préférentiel nous convient mieux, dans une optique éducative. Merci.

M. Jean-Pierre Veya, Conseiller communal (Affaires culturelles, santé, sports et jeunesse) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal entrera volontiers en matière sur cette motion car, sur le fond, il partage tout à fait les préoccupations qu'elle exprime. En particulier, il considère lui aussi qu'il est de la responsabilité des pouvoirs publics de mettre en place et de soutenir les démarches qui permettent d'offrir la possibilité à chacune et chacun et quel que soit son niveau de revenu, d'accéder à la culture et au sport, d'une manière plus générale d'ailleurs, d'accéder aux loisirs. L'ensemble de ces activités permet effectivement de tisser des liens, de partager, de rencontrer, de connaître.

Ces démarches peuvent prendre plusieurs formes et doivent toujours être considérées comme complémentaires et jamais comme antagoniques. L'aspect du coût, en particulier pour les familles, comme le stipule le texte de la motion par le biais de réduction ou de gratuité, en est un, mais ce n'en est qu'un ! L'accueil, en terme de contenu, de médiation culturelle, est également à prendre en considération.

Le Conseil communal a l'ambition, dans la présente législature, de soumettre à votre Autorité, un rapport sur la politique culturelle, comme il l'a fait concernant la politique des sports et de la jeunesse. Il met à profit cette occasion pour intégrer dans ses réflexions les motions qui sont encore pendantes en la matière, en l'occurrence et par ordre d'ancienneté : Motion Pierre Bauer de 2002, déjà citée, "*apprentis, étudiants, pour une meilleure connaissance des institutions de la ville*" (il est vrai que la réponse à cette motion est en train de se préparer pour la rentrée 2009), la motion Théo Bregnard de 2005 "*Promotion du théâtre auprès de la jeunesse de notre ville*", motion de votre serviteur de 2005 "*à la redécouverte de nos musées*" et un postulat de Francis Stähli de 2007 "*trouver une sorte de vitrine pour des montres ou bijoux réalisés aujourd'hui à l'Ecole d'art*". Vous constaterez également que certaines de ces propositions concernent plus particulièrement les musées et sont aujourd'hui également reprises dans le cadre des réflexions qui se poursuivent dans un état d'esprit extrêmement positif à propos de l'organisation des musées. Le Conseil communal a eu d'ailleurs aujourd'hui encore, une nouvelle fois l'occasion de traiter de ces dossiers.

Pour en revenir au texte qui nous occupe ce soir, le Conseil communal considère que cette demande d'étude s'inscrit dans le cadre que je viens d'évoquer. Sur le modèle des cartes-vacances mises en place par le Service de la jeunesse (c'est-à-dire un carnet à destination des adolescents durant les vacances d'été, vendu au prix de

CHF 25. – et offrant des entrées dans diverses installations sportives et culturelles, 2 places de cinéma, les transports, l'accès à certaines infrastructures privées) il est tout à fait possible, à ce stade, d'imaginer faire pareil à destination des familles, évidemment avec un prix à discuter, soit baissé, soit une partie de gratuité.

Concernant l'amendement restant, le Conseil communal vous demande de le refuser, car cette proposition limite par trop le champ de cette motion. Une motion est une demande d'étude et le Conseil communal souhaite pouvoir aborder la question du prix de faveur ou de la gratuité et d'étudier l'étendue de celle-ci. La proposition qui pourrait vous être faite risque inévitablement de mélanger des aspects de gratuité et de tarifs préférentiels. A ce stade, il ne sert à rien de se priver d'une possibilité dans ce domaine. Je vous remercie de votre attention et vous engage à soutenir la motion et à refuser l'amendement.

M. Hughes B. Chantraine, UDC : Monsieur le Président. Je m'étonne beaucoup de la réponse du Conseil communal. En l'occurrence, la gratuité est une sorte de prix de faveur. C'est un peu extrême, je suis d'accord, mais c'est un prix de faveur. Alors je ne vois pas pourquoi, effectivement, on refuse l'amendement.

L'amendement est refusé par 18 voix contre 12.

La motion est acceptée par 24 voix contre 4.

Motion

HarmoS : Quelles conséquences pour l'école chaux-de-fonnière en matière d'infrastructures ?

En juin 2008, le Grand Conseil neuchâtelois a adopté la ratification des accords relatifs à l'harmonisation scolaire (HarmoS). L'entrée en vigueur de ces concordats devra être effective au plus tard en août 2014.

Bien qu'il appartienne au Canton de réfléchir et de mettre en oeuvre les aspects pédagogiques relatifs aux plans d'études et aux ressources humaines, il appartient à la Ville de réfléchir à différents aspects pratiques.

Il nous apparaît notamment que la question des infrastructures, tant en termes de bâtiments que d'aménagements internes, mérite d'être analysée rapidement.

Le premier aspect concerne la création du premier cycle de l'école primaire, qui implique le rattachement des deux degrés de l'actuelle école enfantine : sachant qu'une augmentation du nombre de classes est prévisible, quelle sera la politique géographique appliquée ? Maintien des classes des premier et deuxième degrés disséminés dans la ville ou intégration dans les collèges ?

Le deuxième aspect concerne la création du deuxième cycle de l'école primaire, qui implique le rattachement de l'actuelle sixième année à l'école primaire. La sixième année sera la continuité de la cinquième année ; cela implique, à notre avis, que les deux degrés (5 et 6) se situent dans le même collège, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. En effet, on imagine mal une classe complète (élèves et enseignants) déménager en fin de cinquième pour poursuivre en sixième dans un autre collège.

De plus, la future organisation de la cinquième année impliquera vraisemblablement un besoin en classes spéciales (biologie, géographie, dessin, musique...). Quelle sera la politique géographique appliquée ? Rattachement des classes de cinquième année dans les collèges secondaires, ou de celles de sixième année dans les collèges primaires ?

Compte tenu de ce qui précède, il est nécessaire de réfléchir dès maintenant à nos infrastructures scolaires et d'étudier différentes pistes, qu'il s'agisse d'agrandissements, de transformations, voire même de constructions de nouvelles unités.

Nous prions donc le Conseil communal d'examiner les aménagements possibles des infrastructures scolaires chaux-de-fonnières à la lumière de l'introduction prochaine du concordat HarmoS.

Cyril PIPOZ, Marie-France De REYNIER PORTA, Annie CLERC, Katia BABEY, Pascal BUHLER, Monique GAGNEBIN DE PIETRO, Silvia LOCATELLI-CARUNCHO, Laurent DUDING, Daniel MUSY, Serge VUILLEUMIER, Pierre-André BOREL

M. Cyril Pipoz se récite en raison de sa récente nomination.

Mme Marie-France de Reynier Porta, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Rappelons que notre Conseil n'a aucune autorité à propos du concordat HarmoS, ni des changements organisationnels qui en découleront. L'organisation de l'enseignement obligatoire, les orientations pédagogiques, le statut du corps enseignant et son traitement sont de la compétence exclusive du Canton. Nous n'avons donc pas à nous prononcer là-dessus.

En revanche, ce qui nous appartient, ce sont les influences qu'auront ces changements sur nos infrastructures (collèges, équipements de classes, emplacement géographique des différents degrés). Nous souhaitons que la Ville puisse avoir une politique pro-active dans ce domaine et ne pas devoir réfléchir à toute vitesse. C'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir accepter cette motion. Je vous remercie.

M. Didier Berberat, Président du Conseil communal (Instruction publique, affaires sociales et intégration) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Disons-le d'emblée, le Conseil communal recommande l'acceptation de cette motion qui va dans le sens qu'il souhaite. Comme l'a dit Mme de Reynier Porta, effectivement, 10 groupes de travail siègent actuellement au niveau cantonal, dans lesquels les communes sont associées. Je participe à trois ou quatre groupes, les directeurs et directrices d'école participent à plusieurs groupes et travaillent notamment sur l'horaire, les structures d'accueil, etc... Il est vrai qu'au niveau communal, nous devons nous préoccuper de la question des bâtiments scolaires, raison pour laquelle nous acceptons cette motion.

Il faut bien savoir que, concernant l'Ecole enfantine, trois phénomènes auront une influence sur les locaux scolaires dans le cadre d'HarmoS :

1. L'école devient obligatoire dès 4 ans. A l'heure actuelle, 85 à 86% des enfants de 4 ans sont scolarisés; dès 2011, ce sera 100%.
2. Une date butoir qui passera d'un mois à l'autre. Cela peut faire quelques élèves de plus.
3. La grille horaire va passer de 10,5 périodes à 16 périodes. On constate globalement une augmentation de 5 classes entre maintenant et 2012, soit passer de 37 à 42 classes. Cela signifie qu'il y aura des besoins en salles de classe, même si l'on sait qu'au niveau de l'Ecole secondaire, il risque d'y avoir un léger reflux, ce qui permettrait de loger quelques classes enfantines dans les locaux de l'Ecole secondaire.

Toutefois, HarmoS va imposer aux communes des structures d'accueil pour celles qui n'en ont pas et demande à la Ville de La Chaux-de-Fonds, qui fait déjà des efforts, des structures de repas de midi, d'accueil du matin et de l'après-midi, ce qui engendre aussi des besoins de locaux. A cela s'ajoute la question du passage de la 6^{ème} de l'Ecole secondaire à l'Ecole primaire et le fait que la 5^{ème} risque de devenir une année d'orientation avec la 6^{ème} qui implique le besoin d'un certain nombre de salles spéciales. Il faut donc effectivement que l'on se préoccupe de cette question.

Comme vous le savez, certains projets de nouveaux quartiers voient le jour à La Chaux-de-Fonds. Quand on dit nouveaux quartiers, on dit nouveaux habitants et nouveaux élèves, donc besoins en matière de salles de classe. C'est la raison pour laquelle un groupe de travail, auquel participent les écoles et le Service de l'urbanisme, siège déjà depuis quelques mois. Nous sommes en négociations pour l'achat éventuel d'un bâtiment près du collège des Gentianes.

Tout ceci veut dire que nous pouvons tout à fait accepter cette motion qui va dans le sens que nous souhaitons. La motion fera un rapport, sur les conséquences d'HarmoS et également les conséquences que pourra avoir la construction de nouveaux quartiers.

En résumé, nous acceptons cette motion.

M. Claude-André Moser, PLR : Le groupe PLR ne voyait pas l'utilité de voter cette motion. Nous avons l'impression qu'elle était redondante. Le temps a passé depuis qu'elle a été déposée en septembre 2008. Depuis, des choses se sont mises en place et nous sommes persuadés que le Conseil communal s'est déjà attelé à répondre aux questions qu'elle pose. Nous souhaitons que les investissements soient les plus réduits possibles. Tâchons de faire au maximum avec ce que nous avons. Nous demandons au Conseil communal de faire avec les moyens à disposition et d'adapter bien sûr les infrastructures au fur et à mesure des besoins, en fonction de ce qui existe et du développement que ce projet impliquera.

M. Didier Berberat, Président du Conseil communal (Instruction publique, affaires sociales et intégration) : Pour répondre à M. Moser, de toute façon, si nous devons faire de nouveaux investissements, nous les limiterons bien entendu au maximum parce que l'on sait que la situation économique, si elle a été bonne en 2008 risque de se péjorer en 2009/2010. Mais il y aura des besoins et je peux vous assurer que nous ferons le moins cher possible. Nous essayerons de trouver un équilibre entre les problèmes financiers et les besoins des élèves et des enseignants en matière d'adaptation HarmoS.

La motion est acceptée par 18 voix contre 10 oppositions.

Motion

Pour une rue du Progrès qui en soit un

La volonté politique de favoriser la mobilité douce en ville de La Chaux-de-Fonds n'a jamais vraiment existé. Malgré une bonne compréhension des enjeux et une majorité politique pourtant habituellement sensible à cette problématique, aucun projet d'envergure favorisant la mobilité douce (bandes cyclables ou zones 30 étendues permettant la cohabitation des modes de déplacement) n'a vu le jour dans une cité qui se targue de modernité et du statut de 3^e ville de Suisse romande.

Freinés par les difficultés économiques et surtout par la peur d'un électorat automobiliste peu enclin au compromis, de nombreux projets sont restés dans les tiroirs de l'administration communale où ils dorment toujours paisiblement.

On remarquera cependant, note positive, que la technique de déneigement dite des « andains », en séparant physiquement piétons et voitures, a sensiblement amélioré le confort et la sécurité des piétons en hiver.

Afin d'encourager les déplacements à pied et à vélo, les soussigné-es demandent au Conseil Communal d'étudier la rapide mise en place d'un axe Est-Ouest, empruntant l'actuelle rue du Progrès et ses prolongements pour offrir confort et sécurité à l'ensemble des usagers des trottoirs et des voies de circulation, mais surtout aux piétons, aux cyclistes, avec une pensée particulière pour les écoliers et les étudiants très nombreux sur cette rue.

Cet axe serait la continuation du tronçon déjà établi entre la rue de Bel-Air et la rue du Dr Coullery. Il débiterait au carrefour de la rue de la Charrière et de la rue des Moulins, pour se terminer au carrefour à sens giratoire de la rue Numa-Droz et de la rue des Entilles, voire jusqu'au double carrefour à sens giratoire situé à l'Ouest de l'avenue des Forges.

La mise en place d'un tronçon exemplaire illustrant une saine cohabitation entre les divers usagers rendant attractifs les déplacements à pied et à vélo doit jouer le rôle de moteur pour une vraie politique de la mobilité douce en ville. Ce projet ne doit pas entraver la volonté de mettre en place un concept global pour les piétons et les cyclistes, ni empêcher les aménagements prévus ou en cours. Il doit donner une impulsion significative en vue de diversifier les modes de déplacement dans notre ville. Nous espérons créer un effet boule de neige dans d'autres secteurs de la ville qui gagneraient ainsi beaucoup en qualité de vie.

Un processus participatif et surtout une bonne information concernant les avantages du projet, ainsi qu'une sensibilisation à plus de respect entre les différents usagers sont nécessaires à la réussite de la mise en œuvre de ce type de projet et nous les appelons de nos vœux.

Julie JOHN, Mariette MUMENTHALER, Pierre-Yves BLANC, Aline FLEURY, Philippe LAGGER, Anne-Lise Lager

Mme Julie John, Verts : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Notre ville se veut moderne et attrayante. Le vélo est moderne et attrayant. Les gens veulent se déplacer rapidement en ville, le vélo est rapide. Les gens veulent arriver sains et saufs à leurs destinations, le vélo n'est pas la bonne solution en ville de La Chaux-de-Fonds. C'est là tout le problème. On sait que le vélo permet de se déplacer rapidement et écologiquement tout en évitant embouteillages, coûts d'essence, de parkings ou d'éventuels futurs macarons ! Solution miracle à de nombreux problèmes rencontrés dans notre société ? Sûrement en partie, mais faut-il encore s'en donner les moyens.

Trop de dénivellation en ville de La Chaux-de-Fonds diront nos détracteurs. Mauvais argument. En effet, notre ville, avec ses 120 mètres de dénivelée n'est pas la plus pentue. Elle est largement en dessous des 289 mètres que connaît Lausanne, pour ne pas citer Fribourg ou Neuchâtel. Pourtant, nous sommes les moins adeptes de la petite reine. Quand on se penche sur le problème, il est logique et légitime de se dire que c'est à cause de l'absence quasi totale d'aménagements cyclables et du manque de cohérence et de sécurité de ceux qui existent.

Arrêtons de nous mentir, admettons que nous sommes à la traîne dans ce domaine et mettons l'ouvrage sur le métier !

Si les Verts ont déposé la motion "*Pour une rue du Progrès qui en soit un*", c'est pour que la ville se donne les moyens de faire une rue exemplaire pour la mobilité douce. Une rue qui serait idéale du point de vue de ses aménagements, pour s'en inspirer dans un futur que nous espérons imminent, pour l'agencement d'autres rues. Cette motion ne doit en aucun cas freiner la mise en marche du plan général de la mobilité que nous nous réjouissons d'ailleurs de voir !

La rue du Progrès relie la plupart des écoles de la ville. Il est donc important pour nous que l'on pense aux enfants et aux plus grands qui se déplacent à pied et à vélo et qu'on leur offre la possibilité d'un trajet sécurisé et agréable.

Pour réaliser ce projet et pour que cette rue soit vraiment parfaite, il est indispensable que le Conseil communal mandate un bureau spécialisé dans l'aménagement cyclable en milieu urbain. Notre Ville n'est pas encore habituée à se déplacer par la mobilité douce et encore moins à l'encourager. Qu'attendons-nous pour nous donner les moyens d'avancer ? De nombreuses villes ont fait ce pas et l'on remarque une augmentation importante du nombre de personnes se déplaçant à vélo. Mais pour cela, il faut des aménagements. Ceux-ci, sont alors compris comme des encouragements pour les cyclistes. On ne peut pas attendre que la plupart des gens prennent leurs vélos pour enfin faire des aménagements urbains dignes de ce nom ! Ça ne marche pas dans ce sens, mais dans le sens contraire.

Nous demandons donc au Conseil communal de mandater un bureau spécialisé dans les aménagements cyclables en milieu urbain pour qu'il réfléchisse aux aménagements possibles et adéquats comme des zones limitées à 30 km/h, une signalisation verticale, un marquage au sol visible, l'aménagement de chicanes, des sens uniques, des bacs à fleurs... et sûrement d'autres agencements qu'un spécialiste ne manquera pas de nous conseiller, ainsi que de chiffrer les coûts de ce projet.

Nous tenons tout de même à préciser que le fait de mettre des bacs à fleurs, par exemple, ne veut pas forcément dire plus de travail pour la Commune. Dans certaines villes, ce travail est confié aux habitants, ce qui les aide à se réapproprier la rue, à entrer en contact avec leur voisinage et dans le cas de La Chaux-de-Fonds, peut-être à redécouvrir l'architecture de notre ville qui sera peut-être inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Enfin, les Verts ne demandent pas un aménagement luxueux. Ce qu'ils souhaitent, c'est un aménagement cohérent, permettant des déplacements à vélo et à pied sûrs et agréables. À l'heure actuelle, on ne voit que de micro tronçons aménagés. Les bandes cyclables sont extrêmement rares et s'arrêtent avant les carrefours. Or, c'est justement là les endroits où le marquage devrait être le plus visible, car ce sont les endroits les plus dangereux. C'est ainsi qu'à Genève, pour ne citer que cet exemple,

les bandes cyclables sont justement mises en évidence à certains carrefours par un enrobé coloré.

Réaliser des aménagements pour les cyclistes n'est pas la même chose que de réaliser des aménagements pour les automobilistes : leurs besoins ne sont pas les mêmes. Un cycliste n'aime pas les détours. Il aime les aménagements rapides et directs. Nous insistons sur la nécessité de mandater un bureau spécialisé, afin de pallier au manque d'expériences et de connaissances de notre Ville dans ce domaine et de réaliser un aménagement cohérent et de qualité qui puisse servir ensuite de modèle pour gérer, sur d'autres rues et à d'autres carrefours, les divers problèmes spécifiques aux cyclistes. Je vous remercie de votre attention.

M. Pierre-André Monnard, Conseiller communal (Finances et sécurité) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal *accepterait* la motion déposée. Vous n'avez pas mentionné, dans votre motion, qu'il y aurait étude et mandat déposé, d'où coûts supplémentaires. Dans ce contexte, je propose que l'on dise que le Conseil communal acceptera la motion déposée, qui va dans le sens d'un développement, non pas doux, mais durable, qu'il entend mettre en œuvre et qui sera traitée dans le cadre du travail de la commission ad hoc. Si celle-ci juge nécessaire de donner un mandat, nous en verrons l'utilité à ce moment-là.

M. Angelo Locorotondo, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Notre groupe serait prêt à accepter, mais puisque pour pouvoir s'exprimer, il faut combattre, notre groupe combattra la présente motion ! Nous trouvons scandaleux et arbitraire la prise de position dans le 2^{ème} paragraphe à l'encontre de l'automobiliste "*peu enclin aux compromis*". Il y a là plein d'a priori et de jugements. Je rappelle ici que la vision actuelle du partage des voies de circulation tend à aller dans le sens des piétons et surtout des transports publics (taxis et bus, lisez entre les lignes jaunes ou plutôt les voies jaunes) ceci au détriment des automobilistes que je suis et que nous sommes pratiquement tous ici. A la grande majorité, nous sommes prêts à faire des consensus, ce qui a été le cas jusqu'à présent. De plus, le Conseil communal arrive d'ici peu avec un rapport concernant la mobilité douce.

J'aimerais rajouter et signaler aux motionnaires que la différence entre Neuchâtel et Lausanne, comme évoquée par Mme John est d'environ 600m par rapport au niveau de la mer. Par conséquent, cela veut dire également 6 mois d'hiver. De plus, les bandes, avec de l'enrobé, chez nous, cela ne tient pas ! C'est pourquoi, par souci de rationalité, nous demandons aux motionnaires de retirer leur motion.

La motion est acceptée par 23 voix contre 3 oppositions.

Motion

Création d'un Noctambus inter-villes : pour un rapprochement effectif de nos villes y compris de leur vie nocturne

Le Parti socialiste demande au Conseil communal d'étudier la possibilité, en concertation avec les autres villes du canton et par le biais des TRN, d'introduire le week-end et les jours de fêtes (Braderie, Vendanges, Plage des six-pompes, Festineuch etc..) des liaisons de bus nocturnes, dites communément « Noctambus » reliant La Chaux-de-Fonds à Neuchâtel, au Locle et au Val-de-Travers.

Ces « noctambus » auraient ainsi pour but de palier l'absence de trafic ferroviaire reliant les villes du canton entre minuit et 5 heures du matin, avec, par exemple, l'introduction d'un trajet par heure entre 2 heures et 4 heures du matin.

La mise en place d'une telle liaison s'inscrit dans la logique du réseau urbain neuchâtelois, visant le rapprochement entre les régions y compris dans le cadre des loisirs. Elle poursuit également un objectif de prévention, donnant à la population une alternative adéquate à la voiture lorsqu'il s'agit de passer une soirée dans une autre ville.

Silvia LOCATELLI CARUNCHO, Daniel MUSY, Pascal BUHLER, Serge VUILLEUMIER

Mme Silvia Locatelli-Caruncho, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Dans les projets les plus ambitieux dévoilés par le Canton et dans lesquels nous nous inscrivons, le RUN mise sur le caractère urbain de ce canton et au rapprochement effectif des communes ou agglomérations qui la composent. Parallèlement à la démarche institutionnelle en cours, il y a le rapprochement citoyen, celui des habitants de nos régions qui se fait, lui, déjà depuis longtemps, et bien heureusement.

Ainsi les Chaux-de-fonniers ne vivent pas en vase clos. Il leur arrive de voyager dans le canton, ne serait-ce que pour travailler, mais aussi pour leurs loisirs. Nous avons déjà relevé à maintes reprises et ce, une fois encore devant le Conseil d'état lors de notre séance en décembre dernier, lorsque nous avons déposé la motion, la problématique liée aux mauvaises voies de communication entre notre région et le reste du canton, voire au-delà de nos frontières cantonales ou nationales qui sont vraiment mauvaises.

La réflexion existe donc déjà. Elle soulève des problèmes importants mais elle reste surtout basée sur la question des transports en journée. En effet, on parle beaucoup moins des besoins nocturnes, de fin de semaines, ceux qui sont par exemple consacrés aux loisirs. Ainsi, si un ou une Chaux-de-fonnière souhaite passer la soirée à Neuchâtel, il ou elle devra soit avoir son véhicule, soit prendre le train de 23h45, soit celui de 5h du matin. Il en va de même pour le Chaux-de-fonnier qui souhaite passer la soirée au Val-de-Travers ou au Locle (quoique dans ce dernier cas, en cas de forte motivation, il pourra s'adonner à une petite balade de santé...)

A l'inverse, le manque de liaison prétérite également les personnes de ces mêmes autres localités qui souhaiteraient pouvoir profiter de nos si douces soirées chaux-de-fonnières. Comme il est mentionné dans le texte, l'introduction de telles liaisons contribuerait à rapprocher encore nos villes et à donner d'autres alternatives que celles citées au-dessus, qui consistent à écourter les soirées ou les rallonger artificiellement, notamment pour les jeunes. Elles sont également un élément de prévention offrant une autre option que la voiture aux amateurs de bons vins, pour ne citer qu'eux. Aujourd'hui, de telles liaisons existent déjà de manière ponctuelle, reliant Le Locle et La

Chaux-de-Fonds par exemple pendant les Promotions. Par contre rien de tel à la Braderie, aux Vendanges ou lors de La Plage, alors que le succès de la ligne des Promotions n'est plus à démontrer.

C'est dans cet esprit que nous demandons au Conseil communal, par le biais de sa présence au sein des Transports régionaux neuchâtelois, de bien vouloir étudier la possibilité d'introduire ces Noctambus, cela bien évidemment en concertation avec les autres villes concernées qui ont déjà été interpellées à ce sujet bien avant nous et avec les TN. Je vous remercie.

Amendement

Cette motion devrait également étudier l'élargissement de ce Noctambus en direction des villes du Jura et du Jura bernois, ainsi que la collaboration avec la structure similaires existant dans ces régions en vue de développer une solution globale et coordonnée.

Pascale GAZARETH, Aris ESMA, Fabienne GIRARDIN, Maria BELO

Mme Pascale Gazareth, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je crois que l'amendement est clair. Il ne faut pas se limiter au canton, mais pousser la réflexion partout là où l'on se déplace dans la région.

M. Laurent Kurth, Conseiller communal (Economie, urbanisme et ressources humaines) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal acceptera cette motion qui a d'ores et déjà vu son traitement anticipé puisque dans le cadre de la Commission RUN 3 Villes, les différentes motions et postulats déposés devant les Conseils généraux des villes du Locle, Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds, soit conjointement, soit séparément, ont fait l'objet d'une récente séance et ont donné lieu à l'attribution de quelques mandats.

S'agissant du Noctambus, je viens d'emblée sur la question de l'amendement. Aujourd'hui, la Ville de La Chaux-de-Fonds soutient un service de Noctambus en direction des Franches-Montagnes. Elle a accepté de soutenir un service Noctambus en direction du Vallon de St-Imier et un service de Taxi-pyjama en direction du Locle et des Brenets. Le mandat a été confié aux services de l'Etat et vise à envisager une offre cantonale, de type Noctambus qui relierait notamment les 3 villes du réseau des 3 Villes et peut-être à terme, élargie aux régions voisines, hors canton. L'étude prendra vraisemblablement du temps et il est probable qu'une offre éventuelle ne soit intégrée aux services offerts à la population qu'en 2011. L'objectif pour nous n'est pas d'intégrer ce service comme une offre supplémentaire financée par les villes uniquement, mais d'en faire une prestation ordinaire de l'offre des transports publics du Canton de Neuchâtel, moyennant une surtaxe dès lors que l'on dépasse une certaine heure.

Le même traitement a été réservé au postulat déposé conjointement dans plusieurs villes sur la gratuité des transports pour étudiants. Nous demanderons une renégociation du contrat, avec l'idée que nous ne devons pas viser que les étudiants, mais que globalement, la stratégie du RUN doit donner lieu à une réflexion complète sur l'offre des transports publics dans ce canton. Le regroupement de services ne doit pas se traduire par une augmentation des budgets transports dans les familles. Par

conséquent, il y a là une offensive importante, au-delà du TransRun qui doit être faite. Le même type de traitement avec des mandats à la CTI sera donné aux autres interventions, notamment s'agissant d'interventions des Conseillers communaux directement, du transport des étudiants, des transports publics lors de manifestations culturelles sur plusieurs sites ou de la question du tarif pour les handicapés.

Vous voyez que la question du transport préoccupe le Réseau des 3 villes et contrairement à ce que certains pensent, les interventions des Conseillers généraux sont prises en considération. Il n'y a donc pas de déficit démocratique, mais cela est l'objet d'une autre intervention que nous aurons l'occasion de débattre une autre fois. J'espère avoir répondu à vos préoccupations et je vous remercie de votre attention.

M. Hughes B. Chantraine, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Concernant cette sixième motion qui nous intéresse ce soir, sur le fond, l'idée part d'un bon sentiment. Avec le passage à 0.5, le désir de faire la fête peut amener un certain nombre de personnes à prendre le bus plutôt que leurs voitures. Cela permettra également de désengorger les parkings lors de manifestations populaires, telles que les Promos du Locle, la Braderie à La Chaux-de-Fonds ou la Fête des Vendanges à Neuchâtel. Dans ces manifestations, si l'abus de boissons alcoolisées est fortement déconseillé, le degré d'ivresse, n'en déplaise à d'aucun, reste une condition inéluctable à la réussite de la soirée pour un certain nombre.

La création d'une ligne de Noctambus dans ces conditions, on le conçoit bien, est un plus dans le paysage des transports en commun et des week-ends chargés de la vie nocturne de notre canton. Malheureusement, tout n'est pas aussi rose dans le pays des noctambules. Si l'idée apporte quelques solutions, elle concentre également de considérables contraintes : administrativement, pas trop de problèmes, la Commune est à même de constituer seule, pourquoi pas avec les 3 autres villes du canton, une telle ligne de bus. L'administration cantonale n'y voit pas de sérieuses contradictions ni d'interférences avec les infrastructures existantes comme les CFF. Elle y octroiera donc la concession, probablement sans plus de conditions, la loi cantonale ne s'y opposant pas. Quoique autorisée, une telle concession devra tout de même recevoir l'aval de la Conférence régionale des transports, plus à même de régler les problèmes d'organisation, tels que la synchronisation des horaires.

Néanmoins, au-delà des considérations administratives, une courte analyse économique nous force à constater qu'une telle mise en chantier demande un effort financier considérable. La création d'une nouvelle ligne de bus se compte en centaines de milliers de francs, l'Office des transports estime celle-ci à CHF 300'000. — . Le taux de couverture pour une ligne que je qualifierais de normale est de 20 à 40%. On peut estimer que la ligne de nuit ne remplira évidemment pas autant les véhicules et la rémunération des chauffeurs devra être majorée pour travail de nuit et jours fériés. Le calcul nous pousse donc vers un résultat exorbitant pour une commune qui se prépare aux graves difficultés imminentes que nous connaissons tous, mais qu'il semble toujours nécessaire de rappeler à quelques Conseillers généraux.

De plus, puisque les 4 villes du canton seraient impliquées, il faut 4 bus desservant leurs voisines aux mêmes heures, soit à 2h, à 3h et à 4h du matin si l'on comprend bien l'envie des motionnaires. Dans ce cas, il faut également comprendre que la course qui doit rejoindre autant de destinations, aussi éloignées les unes des autres

que sont nos 4 villes du canton, avec des arrêts fréquents, va prendre au moins 1h30. Ceci pose la question évidente : qui et sur quel véhicule va accomplir la course de l'heure suivante ? Cela nous fait donc 8 bus nécessaires pour satisfaire le besoin de la chose. Qui dit 8 bus dit 8 chauffeurs. Admettons que les bus soient faciles à trouver (ils existent et actuellement ne roulent pas la nuit et les TRN seraient probablement assez heureux de se laisser séduire par une utilisation plus poussée de ces véhicules) mais les chauffeurs seront bien plus difficiles à convaincre. Il faut encore penser que ceux-ci auront à craindre certains débordements de la part de joyeux mais éméchés fêtards. Un système de sécurité renforcé sera donc nécessaire pour assurer qu'il n'arrive rien ni au chauffeur, ni au matériel roulant.

Attendons donc les résultats de l'étude en cours. Quoiqu'il en soit, à l'heure actuelle, le groupe UDC, qui ne soutient pas la motion, se permet de rappeler enfin que, sur le fond, cette motion a déjà été traitée au sein des Autorités cantonales, au travers d'un système que l'on a nommé TransRun. Celui-ci devrait un jour pouvoir répondre aux attentes des noctambules voyageurs.

Nous combattons également l'amendement.

M. Laurent Kurth, Conseiller communal (Economie, urbanisme et ressources humaines) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je ne vais pas me faire défenseur de cette motion à la place des motionnaires, mais j'aimerais relever quand même que je trouve un peu curieux que nous ayons autant de réponses techniques ce soir alors même qu'on nous demande d'étudier. Je pense que nous gagnerons du temps avec les réponses que vous nous apportez. Les services du canton nous ont dit qu'ils devaient étudier la demande et que cela prendrait plusieurs mois. On peut donc imaginer que les réponses sont à peine plus complexes que ce que vous évoquez. Elles le sont en tous cas sur un point : il ne s'agit pas d'une nouvelle concession. Les concessions se donnent en fonction des tracés et les CFF sont aujourd'hui titulaires de la concession pour le trajet Neuchâtel/La Chaux-de-Fonds/Le Locle. L'étude se fera donc avec les CFF, qui doivent être un partenaire dans une telle démarche.

D'autre part, vous semblez dresser un portrait un peu apocalyptique de ce qu'il pourrait se passer dans ces transports nocturnes. Je vous assure que sur les lignes existantes que j'évoquais tout à l'heure en direction des Franches-Montagnes, les choses se passent plutôt bien chaque week-end. Finalement, le Conseil communal pense que la demande est sensée. On peut partager une série de vos préoccupations et considérer qu'il serait mieux que tout le monde boive de la limonade lors des manifestations que vous avez rappelées. Mais le Conseil communal ne croit pas que l'absence de transports suffira à convaincre les fêtards qu'ils peuvent fêter sans alcool. Il nous apparaît donc qu'un certain nombre de mesures doivent être envisagées. S'agissant des coûts, c'est aussi l'étude qui devrait le démontrer. Encore une fois, rien ne s'oppose à ce que nous étudions cette motion.

J'ai oublié tout à l'heure de préciser que le Conseil communal ne s'oppose pas à l'amendement non plus.

L'amendement est accepté par 24 voix contre 5 oppositions.

La motion est acceptée par 25 voix contre 5 oppositions.

M. Théo Bregnard, Président : Je vous remercie d'avoir été brefs. Bonne soirée.

La séance est levée à 21h50.

Le président :
Théo Bregnard

Le secrétaire :
Pierre-André Rohrbach

La secrétaire-rédactrice :
Sylvia Ruchat